

FRANCE

OCTOBRE 1958 - N° 13 150 F

FORUM



Des liens économiques
compatibles avec l'indépendance?

COMME VOUS LE VOULEZ

VOUS CHOISISSEZ LA ROUTE QUE VOUS VOULEZ

BRIS-LEZ-LEZ

COMBONS-LEZ-VOUS

COMBONS-LEZ-VOUS

COURRIER DES LECTEURS

Le pari...

J'attendais avec curiosité l'attitude que prendrait *France-Forum* à l'égard du général de Gaulle. Je l'ai enfin trouvée dans la *Revue des Revues* de votre n° 12. La position prise par Henri Bourbon me semble fort nuancée, mais, si elle ne traduit pas une approbation enthousiaste du général de Gaulle, elle révèle tout de même une volonté raisonnée et constructive de soutenir le chef du gouvernement dans son œuvre d'indispensable rénovation des mœurs politiques, et de non moins indispensable restauration de l'autorité de l'État démocratique. Évidemment, il y a un pari, des risques, mais en politique, tout n'est-il pas plus ou moins pari ? Si demain les élections donnent une majorité aux partis vraiment républicains, si l'idéal de la démocratie d'inspiration chrétienne est incarné de façon efficace, alors on pourra dire que le pari est en partie gagné.

E. M. C., PARIS.

Politique et Sociologie

Dans l'intéressant débat que vous avez publié sur la démocratie chrétienne, je cherche en vain une idée qui me paraît fondamentale. On y parle des courants ou des familles politiques sans jamais distinguer les masses électorales dont l'orientation n'est déterminée qu'en fonction de tendances très sommaires, et les minorités actives qui constituent la tête pensante et l'encadrement agissant des partis. Ces minorités seules constituent, à mon avis, les courants politiques au sens actif du mot.

Elles luttent pour obtenir (capter, disent les Américains) la confiance de groupes d'électeurs aussi nombreux que possible, afin d'obtenir une représentation importante dans les organes du pouvoir. Leur art doit donc être d'insérer leur message dans la réalité sociologique nationale, où elles ne trouvent pas une case toute prête, mais où, au contraire, elles ont à s'intégrer dans telle ou telle fraction d'un corps électoral préexistant.

Mais ces minorités n'ont pas besoin pour cela de s'intensifier complètement avec les masses dont elles s'efforcent d'obtenir l'adhésion, car celles-ci

n'ont que des préoccupations politiques assez frustes, et se contentent d'une coïncidence très générale entre leurs aspirations et la ligne d'action de leurs représentants. La masse électorale est d'ailleurs toujours portée à « voter utile » et à rechercher des choix simples. Je prétends donc que, lorsqu'en 1946 les équipes M. R. P. réussirent à obtenir les voix de 5 millions d'électeurs qui votaient auparavant modéré, ce fut un grand succès pour les idées de progrès, n'en déplaise aux professeurs de géographie électorale, qui, lisant leurs statistiques à l'envers, voulaient en déduire que le M. R. P. avait glissé à droite.

D'ailleurs, si les professeurs avaient raison, la présence au Parlement de 30 indépendants et de 150 M. R. P. devrait être rigoureusement équivalente à celle de 150 indépendants et de 30 M. R. P., dans la mesure où les deux fois il s'agirait de députés désignés par des corps électoraux qui, il y a cinquante ans, votaient uniformément modéré. Qui pourrait souscrire à une pareille assertion ?

Je pense donc que la pureté d'une formation politique n'est pas en proportion inverse de ses effectifs, mais dépend de la fermeté de vues de ses dirigeants, et de leur art de conserver la confiance d'un large corps électoral sans se laisser aveugler entraîner par ses préjugés.

R. S., Mulhouse.

Russie et Communisme

L'article de M. Le Brun-Kéris m'inspire ces quelques réflexions sur l'U. R. S. S. où j'ai eu l'occasion de faire plusieurs voyages.

Le communisme soviétique est l'expression de la Russie sans contours ni frontières. Il convient à ce pays d'espace sans fin dont Weidlé dans son livre sur la Russie absente et présente a dégagé l'indice essentiel, celui du « prostor » comparable au « Raum » allemand. Dans ce pays sans compartiments, l'homme se déplace sans être retenu et pour ne pas être seul il s'agrège au groupe qu'il rencontre, nomade fixé par hasard, il est toujours prêt à partir avec un bagage insignifiant, sûr de se faire héberger n'importe où.

Isolée dans l'espace, la Russie s'est

trouvée des vocations successives sans en retenir aucune : méditerranéenne autour de Kiev sous l'influence de Bizance, germanique avec les tsars, asiatique sous Lénine, européenne sous Khrouchchev.

De ses paysans nomades, elle n'a pas tiré de bourgeoisie de promotion. Elle a emprunté les marchands d'Arkhangelsk aux anglais, ceux de la Baltique aux allemands, ceux d'Odessa aux grecs.

Son intelligentsia provenait de fils de fonctionnaires ou de nobles en quête de nouveauté, telle que la découvrent les pièces de Tchekov. Comme celle de l'Allemagne, elle a toujours été attirée plus par la spéculation sur le devenir que par l'analyse de l'être. La révolution industrielle du XIX^e s'y est faite par l'initiative de l'étranger sans transformer la civilisation du pays, dans les mêmes conditions qu'en Espagne. Mais c'est du concours d'une intelligentsia sans attaches populaires et d'une main-d'œuvre industrielle sans cadres autochtones qu'est née la Révolution de 1917. Ce sont les théoriciens des universités qui ont façonné la connaissance soviétique pour promouvoir des ouvriers d'usine. Ils ont étendu le système ensuite aux paysans qu'ils entendaient assimiler peu à peu aux ouvriers des villes, tandis que les communistes chinois ont fondé leur système sur une structure paysanne, avec le souci principal de l'amélioration du sort des masses paysannes.

Entre la Chine et l'Europe occidentale, la Russie demeure fidèle, à travers l'orthodoxie et le marxisme, à une conception du devenir. Elle était, avant 1914, sous l'emprise d'un mysticisme religieux où les croyants espéraient le meilleur de l'autre monde. Elle s'abandonne aux promesses du communisme qui promet le bonheur aux générations futures grâce aux sacrifices de la génération présente.

Toute une jeunesse, qui ne demeure plus dans l'ignorance de ce qui se passe hors de l'U. R. S. S., commence à trouver que tarde l'accomplissement des promesses. Le gouvernement est tenu de composer avec les exigences qu'elle se prépare à affirmer. La façon dont il saura y satisfaire ou y parer représente l'inconnue de demain quant au sort des pays entre l'Elbe et le Sinkiang.

C. B., Monaco.

FRANCE FORUM

COMITÉ DE DIRECTION :
Étienne Borne, Joseph Fontanet, Jean Lecanuet

24 bis, boulevard Saint-Germain Paris (5^e)
C. C. P. Paris 14-788-84 Tél. ODÉon 70-83

Prix de vente au numéro 150 F
Abonnement : 8 numéros par an ... 1 000 F

SOMMAIRE

N° 13 — OCTOBRE 1958

ÉDITORIAL	<p>Autorité et Démocratie, par Pierre-Henri Simon 3</p> <p><i>Autorité et liberté sont deux termes complémentaires entre lesquels tend à osciller perpétuellement la société. Plus un régime est conforme aux exigences de liberté, plus il suppose de vertu civique.</i></p>
AU FORUM	<p>La V^e République sera-t-elle républicaine ? 16</p> <p><i>Gérard Jaquet, ancien ministre socialiste qui plaida pour le non devant le congrès de son parti, et Pierre-Henri Teitgen, rapporteur favorable au oui devant le dernier comité directeur des républicains populaires, tentent de déchiffrer le visage et l'avenir de la nouvelle République.</i></p>
QUESTIONS D'AUJOURD'HUI	<p>● L'avenir des relations économiques Franco-Africaines, par P. Decamps. 11</p> <p><i>Les raisons financières, techniques et politiques qui doivent nous conduire à reconsidérer les relations économiques entre la métropole et les territoires de la France d'outre-mer.</i></p> <p>● Pour une doctrine économique moderne, par J. Fontanet 22</p> <p><i>Réconcilier la monnaie et le socialisme.</i></p> <p>● Un moderne conte arabe : l'Est, l'Ouest et le Moyen-Orient, par Pierre Rondot 8</p> <p><i>Les erreurs de l'Occident au Moyen-Orient sont responsables des succès que l'action soviétique et le prestige nasserien remportent auprès du nouvel arabisme populaire et unitaire.</i></p>
LES PROPOS DE NOTRE TEMPS	<p>La République et l'existence de Dieu, par Étienne Borne 34</p>
NOS RUBRIQUES	<p>Couloirs et Coulisses, Les Travaux et les Jours.</p>
NOS CHRONIQUES	<p>Théâtre, Cinéma, Arts, Disques.</p>
NOTES DE LECTURE	<p>Revue des Livres, Revue des Revues.</p>

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné (Nom et Prénoms) :

Adresse :

Profession :

déclare souscrire un abonnement d'un an à la revue « France-Forum ». Je vous adresse le montant en chèque bancaire - mandat-poste - mandat-carte - versement C. C. P. PARIS 14-788-84

A le

Signature :

TARIF D'ABONNEMENTS	Ordinaire	Soutien	Le numéro
France Métropolitaine	1 000	2 000	150
Autres pays	1 100	2 000	170

● *Un mystère éclairci ou le maître et le disciple.* — Nous devons réparation à M. Guy Mollet. La lettre qu'au plus épais de la crise de mai il a écrite au général de Gaulle n'était pas, comme on a eu tort de l'en soupçonner ici même, une démarche de ralliement prématuré rompant machiavéliquement la solidarité gouvernementale et précipitant un dénouement rendu ainsi inévitable. Le texte de cette lettre, qui fit tant fermenter les imaginations, est maintenant public et il fait honneur à M. Guy Mollet par sa dignité et son évidente fermeté républicaine.

Par contre M. Vianson-Ponté devra d'urgence remanier la relation agréement romancée qui raconte aux lecteurs d'*Esprit* « comment meurt une république ». Cet historien improvisé est encore trop neuf rédacteur du *Monde* pour bien manier toutes les règles de l'objectivité et il avait une interprétation fort bien raisonnée de la lettre de M. Guy Mollet : c'était le général de Gaulle qui ne pouvant supporter d'être « interpellé » en un autre style que le sien avait dicté en personne à M. Guy Mollet les termes mêmes de cette fameuse lettre dont il était ainsi clair qu'elle ne serait jamais publiée.

Pour comble de malchance, la vérité pourrait être exactement à l'inverse et le disciple alors ne serait pas celui qu'on pense. Le premier mot public que, lors de son premier voyage algérien, le général de Gaulle a lancé à la foule du forum a été un « *Je vous ai compris* » fort remarqué et diversement commenté. Or l'expression se trouvait déjà littéralement dans la lettre de M. Guy Mollet « ... Les Algériens d'origine européenne, écrivait l'ancien leader du Front Républicain, ont eu peur d'être abandonnés. Pour l'avoir entendu une fois en février 1956, je sais tout ce qu'il y a de valable dans ce cri : *je l'ai compris...* » Mais s'il faut chercher chez M. Guy Mollet la source des inventions oratoires du général de Gaulle, c'est peut-être que d'un régime à l'autre et de février 1956 à juin 1958 il y a plutôt une continuité profonde qu'une rupture révolutionnaire.

● *Le courage est pour demain.* — M. Antoine Pinay, ministre des finances du général de Gaulle, craint les armes neuves, d'une efficacité dangereuse et d'une puissance explosive trop grande, et il leur préfère un équipement routinier, discret, qui lui permet d'aller à petits pas et à petit bruit. Aussi n'utilise-t-il guère les pleins pouvoirs qui furent délégués au gouvernement et se contente-t-il d'imiter les autres lorsque, à l'instar de M. Ramadier, il détaxe ici et subventionne là afin de tenir non les prix mais les

indices et de s'imiter lui-même lorsque, bonhomme et débonnaire comme jadis, il amnistie les capitaux et l'or rapatriés. Il est vrai que les élections ne sont pas loin et que M. Pinay, renouvelé comme la République, pourra dépouiller le vieil homme et affronter la haute mer. Le courage décidément est pour demain.

● *Le conflit des générations.* — M. Félix Gaillard n'est plus Président du conseil de la IV^e République et il a été élu au Congrès de Lyon Président du parti radical, ce qui est peut-être

radical. Mais les Erynnies qui veillent à maintenir aigus les conflits entre les générations ne se laissèrent pas fléchir par ce geste du bon jeune homme offrant à l'ancêtre les prémices de sa toute neuve autorité. La proposition d'honorariat à peine énoncée, voici que M. Daladier se dresse ironique, prenant publiquement en pitié cette maladroite bonne volonté et cette jeunesse qui ne sait pas : « Je vous remercie, dit-il, de confirmer une distinction que je possédais déjà. » Et, poursuivant l'avantage pris par l'abrupte rocaille provençale sur les molles douceurs charentaises, M. Daladier ajoute : « Je vous rappelle que mon vote sur la constitution a été un vote « non »... » Cet irréductible n'a pas, en effet, malgré une légende malveillante, l'esprit mûnichois ; et le taureau du Vaucluse ne saurait être apprivoisé par cette couronne en carton de burgrave retiré depuis longtemps sur sa tête. Des deux présidents du parti radical, l'honoraire dit non et l'effectif dit oui. Les traditions du parti sont sauvées.

Édouard Daladier a la vieillesse rude et hérissée. Édouard Herriot vieillissait mieux et il ouvrait à tous son cœur de patriarche. Il est vrai que les bénédictions d'Édouard Herriot n'ont pas porté bonheur à M. Mendès-France. La demeure radicale étant une maison à l'envers, les sarcasmes d'Édouard Daladier risquent d'être pour Félix Gaillard un baptême plus chanceux.

● *Le général, le diable et le bon Dieu.* — M. Jean-Paul Sartre vient de faire une rentrée politique très remarquée et il a annoncé que l'existentialisme athée considérait le référendum constitutionnel comme un viol perpétré sur le peuple français et que la vertu commandait une réponse négative. Les gaullistes de leur côté ne s'étonnent pas que l'esprit qui toujours nie, « le démon disert du désespoir », le diable enfin dise non au général de Gaulle comme il a de toute éternité dit non à Dieu. Interprétation fâcheusement sollicitée, car Jean-Paul Sartre allant jusqu'au bout d'une terrible confiance ne nous a pas caché qu'il voterait pour Dieu plutôt que pour le général. « Dieu, écrit-il, est plus modeste » et autrement respectueux de la liberté de sa créature. Le prince de nos athées prend ici un tournant métaphysique dont l'importance doit être soulignée. Dieu était jusqu'ici l'ennemi numéro I de l'homme, qui lui volait son honneur, sa dignité, sa conscience. Toutes ces perspectives philosophiques sont bouleversées depuis que la place du suprême haïssable est tenue par le général de Gaulle, qui a fait ce miracle surprenant de rapprocher le diable et le bon Dieu.

Édouard Daladier

Une vieillesse rude et hérissée.

une promotion morale et la plus belle option sur l'avenir. Le nouveau président a pour lui sa jeunesse, sa courtoisie et les avantages d'une position savamment équidistante des extrêmes.

Appliquant d'emblée son programme qui est de lutte contre l'intolérance et qui cherche dans la politesse et dans la bonne tenue les éléments d'une doctrine radicale adaptée aux exigences du siècle, M. Félix Gaillard a rendu hommage à M. Édouard Daladier, son prédécesseur à la présidence du parti, qui pourrait être son grand-père et dont on sait qu'il s'est fait un nom et qu'il a laissé une certaine trace dans les histoires du temps passé. Ayant lu dans les manuels de civilité puérile et honnête que les vieillards qui perdent leur droit au commandement ont toujours droit au respect, M. Félix Gaillard a invité le congrès à nommer M. Édouard Daladier Président d'honneur du parti

Autorité et démocratie

par PIERRE-HENRI SIMON.

Ce serait une façon aussi absurdement simpliste de raisonner politique que de penser autorité et liberté comme deux termes contraires, et qui s'excluent. Il est bien évident qu'ils sont complémentaires, chacun exprimant une condition de l'autre. Sans une autorité qui maintienne l'ordre et la justice, pas de libertés, mais l'écrasement du faible par le fort et l'abolition de toute vie personnelle dans la nuit de l'anarchie. Sans liberté, je veux dire sans un large consentement d'hommes libres à un pouvoir légitime, pas d'autorité authentique et stable, mais une tyrannie soupçonneuse et menacée, fragile par sa violence même. La philosophie politique commence avec le sentiment de cette contradiction nécessaire et féconde, avec l'intention d'en tirer un équilibre et une harmonie.

Un mouvement de balancier.

Quiconque est attentif à l'histoire sait d'ailleurs que les choses n'y sont pas longtemps en ordre et progressent rarement par raison : un principe établi veut toujours aller à l'extrême de ses conséquences et la confusion qui s'ensuit rappelle par un jeu de réflexes proprement vitaux le principe opposé. Ainsi alternent, dans l'histoire des sociétés, les phases libérales et les phases autoritaires. Nous sommes dans une de ces époques où un système démocratique, organisé pour respecter au maximum les libertés des citoyens, pour contrôler les initiatives des gouvernements et pour en exclure l'arbitraire, avait abouti à l'impuissance et à l'inertie et, par ces pentes mauvaises, livrait l'État aux féodalités et la Nation à la décadence ; alors surgit de toutes les consciences l'appel à l'autorité ; c'est l'heure du plébiscite et du pouvoir personnel ; c'est, dans les masses elles-mêmes, le réveil d'un instinct d'ordre et de dynamisme qui substitue, à la démocratie hésitante et impuissante des Conseils, la démocratie des foules conduites par des chefs capables d'interpréter leur vouloir-vivre.

Je ne crois point qu'il soit inutile, en cette fin d'été, de fixer l'attention des Français sur ce lieu-commun : il est de nature à rendre leur calme aux plus fiévreux et à dissiper l'illusion des naïfs. Le passage à une mystique de l'autorité s'imposait à une Nation qui avait vu, en quelque dix ans, se succéder, par une série de carambolages ridicules, 27 gouvernements, composés d'ailleurs des mêmes hommes, que les circonstances obligeaient à truquer à peu près de la même manière avec les événements pour y laisser apparaître, sous des étiquettes diverses, une même impuissance. Ingénuité des démocrates intégraux qui interprètent les événements de cet été autrement que comme une crise de la démocratie malade, et refusent le médecin pour traiter une affection qu'ils ont laissé empirer jusqu'au point où la France même pouvait en mourir. Mais aussi, ingénuité d'une opinion, à la fois honnête et paresseuse, qui voit le sauveur et son équipe marqués du signe de la Providence, et qui salue le retour de l'autorité

personnelle comme le début d'une ère de sagesse et de grandeur.

L'autorité, elle aussi, comporte ses risques, voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue. L'usurpation de l'exécutif par le législatif était un mal ; mais l'extension, sous quelque forme que ce soit, du pouvoir de légiférer à une équipe gouvernementale que son origine et la structure même des institutions font largement échapper au contrôle des mandataires du peuple, n'est pas un bien en soi, une nécessité provisoire, je l'admets, mais elle aussi chargée de virtualités d'abus. Une autorité qui dispose d'ailleurs souverainement des instruments d'information, et qui habitue peu à peu l'opinion, dans le laboratoire algérien, aux saisies arbitraires des journaux et des livres, ne promet pas un bon climat civique. J'entends que l'inspiration d'ensemble vient encore d'un grand chef libéral, et que les circonstances sont exceptionnelles ; mais qui décidera qu'elles ne le sont plus, et comment les Français respireraient-ils le jour où les leviers de commande passeraient à des psychotechniciens, civils ou militaires, qui prétendraient incarner le sentiment de bien civique et la volonté générale ? En bref, parlementaire, j'aurais voté les pleins pouvoirs à de Gaulle ; citoyen, je suis d'accord qu'on les lui proroge et qu'on légalise son autorité de censeur paternel et prudent, mais je sais bien qu'un jour viendra où les Français redécouvriront la saveur de la liberté et qu'ils n'auront pas besoin, ce jour-là, de cartes d'invitation et de la protection des C. R. S. pour saluer l'image de la République et pour chanter la *Marseillaise*.

Le régime qui exige le plus de vertu.

Il est de mode, et cela va durer quelque temps, de vitupérer le démocrate, spécialement dans sa forme parlementaire. Je le dis comme je le pense : c'est dans la forme parlementaire que le démocrate s'accomplit au plus proche de sa perfection, parce qu'elle y propose la solution la plus complète et la plus nuancée aux deux problèmes politiques fondamentaux, celui de la garantie des libertés par la loi et celui de l'équilibre des pouvoirs. C'est parce que la constitution qui nous a été proposée contient, finalement, une dose suffisante de contrôle et d'initiatives parlementaires que des républicains, surmontant des inquiétudes légitimes, ont pu la voter. On peut avancer des affirmatives de ce genre sans souhaiter pour autant la résurrection de la Quatrième ou de la Troisième. En vérité, plus un régime est conforme aux exigences de la liberté et de la dignité de l'homme, plus aussi il suppose d'ordre dans les mœurs et de vertu civique dans les consciences : ce devrait être la mission de celui-ci d'exécuter d'abord ce redressement moral, plus important que la refonte d'ailleurs nécessaire des institutions ; et puis, de rendre à la République toute sa vigueur populaire et toute sa signification libérale. S'il en va ainsi, la stature de Charles de Gaulle aura été deux fois grande dans l'histoire.

● Les problèmes actuels du monde du travail.

● Les préoccupations syndicales de l'heure.

Certains observateurs ont pu se demander après les événements de mai et jusqu'à ces dernières semaines : « Existe-t-il encore une opinion en France ? Que font les travailleurs ? Où sont les révolutionnaires ? »

Mais l'impression actuelle de vide et d'absence ne tiendrait-elle pas plutôt à un certain vertige d'intellectuel qui, ne trouvant pas de réponse à ses propres questions, ne peut plus percevoir la voix du bon sens populaire ?

Celui-ci pourrait s'exprimer ainsi : « Pas question de gâcher nos vacances, bien au contraire ; s'il y a des coups durs, il faudra être en forme. Nous verrons bien après... »

L'histoire paraît marquée extérieurement par une alternance de périodes que l'on peut croire dépressives, et de grandes périodes d'exaltation. Si l'on veut se tromper en action politique, économique et sociale, il suffit de vouloir construire à partir de cette analyse sommaire. On peut également, sur la base des mêmes appréciations erronées ou superficielles, faire de la démagogie, ou servir quelques intérêts particuliers.

La promotion des travailleurs dépend en permanence de conditions impératives. Une politique qui ne se proposerait pas d'en assurer la réunion n'irait certes pas dans le sens du progrès et de la démocratie.

Ces conditions sont-elles actuellement réalisées ? Plusieurs indications nous permettent d'en juger :

1° On voit se poursuivre les exemples de licenciements et de brimades à l'encontre des délégués syndicaux dans les entreprises (notamment dans les entreprises où il n'existait pas encore de section syndicale et où les salariés tentaient d'en organiser une).

Quelques chefs d'entreprises et certains administrateurs penseraient-ils qu'il est de bon ton actuellement de faire preuve d'autoritarisme ?

Il conviendrait alors de rappeler le nombre imposant des syndicalistes qui ont défilé « en silence » de la République à la Nation, le 28 mai. La liberté syndicale et la liberté de réunion sont chères au cœur et à l'esprit des travailleurs. Il est un fait que leurs forces se dressent unies et déterminées si besoin est.

Les travailleurs français veulent choisir librement leurs représentants. Ils maintiendront coûte que coûte le droit de pouvoir débattre avec eux leurs points d'accord et de désaccord.

Avec ou sans garantie constitutionnelle, cette attitude reste fondamentale (le droit syndical et le droit de grève sont-ils garantis comme droits civiques par la constitution, comme le demandaient les syndicats ? On peut en douter car un paragraphe de l'article 34 dit : « La loi détermine les principes fondamentaux du droit au travail, du droit syndical et de la sécurité sociale »).

Personne n'a le droit de s'y tromper, car cette force peut basculer dans un sens ou dans l'autre et avec elle notre destin commun.

2° Largement distancés par la hausse des prix, les salariés n'attendent pas de salutaires encouragements des quelques « bonifications » annoncées par les professionnels de la boucherie.

Le secteur nationalisé repose l'irritante question du « Contentieux » E.G.F. et S. N. C. F. Les diverses fédérations des mineurs relancent leurs revendications sur la semaine de quarante heures.

Dans le secteur privé, les conflits sociaux peuvent être contenus dans certaines industries dans « la crainte du pire », par exemple les licenciements dans l'aéronautique durant les prochains mois.

Mais, d'une manière générale, on peut s'attendre à la multiplication des revendications salariales.

La stricte politique de stabilisation, définie à plusieurs reprises par le Gouvernement, risque de subir de ce fait une sérieuse épreuve.

3° L'appel du Général de Gaulle, conviant les syndicats professionnels ouvriers et patronaux à instituer en commun un fonds de salaire garanti, a suscité un intérêt certain.

La sécurité de l'emploi est un des espoirs les plus sensibles aux familles ouvrières. Actuellement dépendantes de l'évolution des structures économiques dues à la mise en place du Marché Commun et à l'automatisation de certains travaux, elles accueilleront avec faveur une amélioration de leur situation en cas de chômage total ou partiel du chef de famille.

Aucune des Confédérations n'a combattu l'idée proposée :

— La C. G. T. conçoit l'assurance chômage dans le cadre de la sécurité sociale et entièrement financée par l'État et par les patrons. Elle devrait, selon ses vues, couvrir tous les travailleurs sans exception.

— La C. F. T. C. et la C. G. T.-F. O. ont des manières différentes de concevoir les modalités d'application.

Un certain nombre de questions restent posées :

— La convention sera-t-elle nationale ? Acceptera-t-on des avenants par industrie ?

— Le chômage partiel sera-t-il couvert ?

— Y aura-t-il une part de financement assurée par l'État ?

— La gestion sera-t-elle paritaire, centralisée sur le plan national ou décentralisée par profession et par région ?

— Les cotisations seront-elles « indexées » ?

— Les fonds assemblés pourront-ils être utilisés à la construction de logements ? Les institutions mises en place permettront-elles un reclassement de main-d'œuvre ?

Lorsque ces questions... et quelques autres seront résolues, cette réalisation pourra rejoindre dans notre système de sécurité de l'homme au travail l'Union Nationale des Institutions de Retraite des Salariés (U. N. I. R. S.), qui vient de fêter son premier anniversaire.

4° Ces nouvelles responsabilités confiées aux syndicalistes remettent en question le problème de leur collaboration aux institutions chargées d'élaborer et de promouvoir notre politique économique.

Les syndicats libres ont formulé à plusieurs reprises leur désir de coopérer plus étroitement aux travaux des Commissions du Plan. La C. F. T. C. voudrait voir le développement économique régional stimulé par la représentation au sein du nouveau Conseil Économique et Social d'institutions régionales renouvelées.

La question est de taille. Il s'agit d'évoluer progressivement d'un affrontement abrupt des groupes de pression à un régime légal de discussions et de conventions, amenant les organisations professionnelles à partager la responsabilité des décisions économiques.

Pour l'instant, nous ne voyons pas d'indications permettant dans ce sens un espoir raisonnable. Tout ce qui peut apparaître comme un contrôle, ou une association paritaire auprès des entreprises, rencontre de la part de groupes patronaux influents une opposition systématique.

La bonne marche d'une entreprise moderne supposerait-elle seulement une plus grande technicité et une autorité sans entraves ? La question mérite d'être débattue.

Les solutions appropriées doivent être trouvées. Tout comme l'élan démogra-

● L'attitude nouvelle de la paysannerie face à l'État.

Une force en réserve.

Député des syndicalistes de la République à la Nation, le 28 mai

phique et l'expansion économique, l'intégration des travailleurs dans la vie sociale, économique et politique du pays peut être un des meilleurs éléments du renouveau français.

La mise en œuvre réfléchie, méthodique et disciplinée d'une telle innovation est la meilleure réponse à faire à ceux qui doutent de notre peuple.

● Les paysans contre le libéralisme ?

Le rythme des manifestations publiques de la paysannerie suivrait-il — déformation professionnelle — le rythme des saisons ? Après la pression de septembre 1957 qui aboutit à la convocation anticipée du Parlement et au vote des décrets Gaillard, voici qu'un an après quelque 70 000 paysans manifestaient à Montauban, Bourg-en-Bresse,

Rennes et Sens, contre la politique agricole du gouvernement de Gaulle.

Éternelle protestation paysanne contre le pouvoir ou signe d'un comportement nouveau ?

Le fait mérite d'être examiné, en un temps où l'hostilité la plus combative à ce gouvernement est le fait presque exclusif de l'extrême-gauche communiste et quand on sait qu'un grand nombre de dirigeants syndicaux — pas tous cependant, surtout chez les jeunes — ont des sympathies célées pour la famille politique de MM. Pinay et Houdet, titulaires respectifs des portefeuilles des Finances et de l'Agriculture... Ceux-là même qui purent faire admettre qu'une manifestation de protestation à Saint-Chamond eût été d'un symbolisme trop gênant !

Le mauvais temps, qui avait déjà donné maille à partir aux vigneronns, combattant pied à pied un mildiou dont

les attaques faisaient tache également dans des champs de pommes de terre, compromettait cette fois la récolte des céréales, celle du blé notamment dans les régions grosses productrices du Nord de la Loire où la moisson très mécanisée exige — rançon du progrès — de bonnes conditions atmosphériques. Dosant plus de 18 p. 100 d'humidité, les blés se voyaient refuser l'entrée des silos, tandis que l'accumulation des factures « payables après la moisson » aggravait la mauvaise humeur d'une catégorie de producteurs, gros clients du Crédit agricole et fortement encadrés syndicalement parlant. L'annonce par M. Houdet de la suppression du hors *quantum* — quantité de blé dépassant les besoins intérieurs du pays et payée l'année suivante aux producteurs suivant les résultats des marchés passés avec l'étranger, c'est-à-dire moins de 1 500 francs en moyenne le quintal pour

● La France candidate au club atomique.

l'année 1957-1958 — ne suffisait pas à calmer l'inquiétude des producteurs qui donnèrent, à Sens surtout, du fil à retordre aux dirigeants syndicalistes.

Plus que la baisse proprement dite de 100 francs intervenue sur le prix de base du blé, cette inquiétude trouvait sa source profonde dans la violation par le gouvernement du contrat passé en octobre 1957 avec les producteurs,

législatif péniblement mis sur pied qui apportait aux paysans une garantie à long terme pour la rémunération de leur production, elle-même mise en état, par le jeu des prix d'objectifs différenciés, de suivre une orientation plus conforme aux besoins nationaux.

Car, après celui du blé, c'étaient les prix du lait, de la betterave... qui devaient être fixés. Les contrats légaux seraient-ils cette fois respectés? Cela valait bien quelques démonstrations de force préventives, pour rappeler, ô paradoxe! le gouvernement au respect de la loi.

M. Debré, garde des Sceaux, jetait, quant à lui, une confusion supplémentaire et déclarait que l'indexation, l'échelle mobile et les traités de Marché Commun n'étaient pas des dispositions raisonnables. Qui eût voulu provoquer le public agricole n'aurait pas parlé autrement!

Un grand pas cependant a été accompli dans la manière dont les syndicalistes et une masse de plus en plus importante de paysans eux-mêmes conçoivent leurs rapports avec l'État, manière qui n'est pas sans relation avec l'allure et l'objet des récentes manifestations.

Ils se rendent compte qu'après tout la jacquerie de style dorgériste ne conduit qu'au néant (« ni, Thorez, ni Poujade! » s'était écrié un syndicaliste au meeting paysan de Rodez l'an passé) et que mieux vaut se faire de l'État un partenaire qu'un ennemi.

On ne s'étonnera pas dès lors de voir présenter et on se réjouira de voir approuver, dans les récents meetings de la F. N. S. E. A., une motion demandant que la consultation obligatoire de la profession pour tout projet d'intérêt économique soit inscrite, sinon dans le texte constitutionnel, du moins institutionnalisée par une loi organique. (Satisfaction d'ailleurs est en partie accordée à ce vœu dans la mesure où la Constitution prévoit que le gouvernement consultera le futur Conseil Économique et Social.)

Cette orientation du syndicalisme vers un dialogue avec les Pouvoirs publics ne pourra que s'accroître à l'avenir. Bien des jeunes dirigeants agricoles pensent, en effet, que leurs responsabilités syndicales ne sont pas incompatibles avec un engagement personnel dans un mouvement politique, gage pour leur action d'une orientation plus conforme avec les exigences du bien commun.

● La Hollande se place en vue de l'

Telle n'est sans doute pas l'opinion du paysan français moyen. Mais ne nous intéresse-t-il pas d'abord le dessein de ceux qui veulent orienter le syndicalisme agricole dans un sens plus constructif?

● La France et l'atome.

La décision française, annoncée à Genève, de construire une usine de séparation isotopique, les révélations sur les études poursuivies à ce sujet depuis 1954 à Saclay ont fait, comme on dit, « sensation » dans le monde. En Europe d'abord, où certains de nos voisins l'ont accueillie — fort mal — comme le signe d'un nationalisme difficilement compatible avec la mise en commun des ressources et des efforts amorcée par l'Euratom. Plus mal encore dans les pays anglo-saxons, jaloux de leur monopole atomique en terre d'occident. Notre pays s'est placé en bon rang sur le marché du matériel atomique. On ne peut que s'en réjouir, car la « demande » des petits pays ira croissant.

« Mais », dit-on, « ne pouvait-on atteindre le même résultat dans le cadre de l'Euratom? » Si fait. A quoi l'on peut répondre : « Le problème, en réalité, est moins technique que politique ». Si l'objectif à poursuivre n'était que l'efficacité technique — c'est-à-dire le meilleur rendement dans les plus brefs délais — la création d'une usine de séparation isotopique nationale serait hautement contestable. Mieux vaudrait réaliser l'opération à l'échelle européenne (sait-on que l'usine de séparation isotopique d'Oakridge aux U.S.A. consomme autant d'électricité que la France entière?), ou bien faire appel à l'uranium enrichi américain que les U.S.A. — l'accord avec l'Euratom en fait foi — sont prêts à fournir selon des modalités plus libérales.

Mais voilà : où serait l'indépendance des pays européens s'ils dépendaient exclusivement, pour leur alimentation en combustible nucléaire, des États-Unis? Et les conditions d'emploi imposées à l'uranium américain n'empêcheraient-elles pas la France d'entrer elle-même dans le club des puissances atomiques? Alors que dans quatre ans elle disposera d'uranium 235 « made in France », matière première de choix pour la bombe atomique.

On comprend les réticences de nos partenaires — à qui la France avait proposé de s'associer sur le plan financier

Un meeting paysan

Ni Thorez, ni Poujade.

en vertu des décrets Gaillard donnant force de loi aux prévisions du plan quinquennal et garantissant un prix de campagne qui devait tenir compte de l'augmentation de différents indices. Devenue symbolique et difficilement attaquable, cette indexation fut en principe respectée par le gouvernement, mais tournée en fait par la modification intempestive du prix de campagne, dont le montant retenu pour 1958 n'aurait dû être atteint qu'en 1961.

La manœuvre du gouvernement trouvait un écho d'autant plus profond chez les dirigeants syndicalistes, qu'elle ouvrait une brèche dans un édifice

Concurrence des ports européens.

et technique à son projet d'usine de séparation isotopique. Pour eux qui ne sont ni veulent être des « puissances atomiques », cela fait beaucoup de temps, d'efforts et d'argent gaspillés. Pour l'Euratom, favorable à l'achat de « combustible » nucléaire de provenance américaine, c'est un manque à gagner regrettable.

Ces raisons ne sont point sans sagesse. Mais la France n'a-t-elle pas ses raisons « que la raison ne connaît pas ». L'indépendance vaut bien quelques sacrifices. Certes. A condition de ne rien lui sacrifier d'essentiel, ni de l'efficacité ni de la solidarité, si nécessaire à l'une comme à l'autre.

● Les ports dans le marché commun.

Le 13 septembre, dans une atmosphère de liesse populaire, la reine Juliana, sous les acclamations d'une foule de 700 000 rotterdamois, a fait un geste historique. Elle a donné le signal du premier coup de drague de ce qui sera dans quelques années Europort. Deuxième port du monde, Rotterdam se prépare, en prévision du Marché Commun, à porter son trafic — qui atteint déjà 75 millions de tonnes, dépassant de 30 % celui de Londres — à 125 millions par an.

Pourquoi ce terme « d'Europort » ? C'est qu'il s'agit véritablement de créer un nouveau port d'une conception originale, adapté à l'évolution économique et aux besoins de l'ensemble européen. Deux considérations le rendent nécessaire : la première est qu'à plus ou moins longue échéance les ports de rivière sont condamnés. Afin d'abaisser le prix de revient, les navires deviendront de plus en plus grands (phénomène général qui ne se limite pas aux seuls pétroliers). Pour les produits lourds, il convient donc de rapprocher le plus possible de la mer les futures installations portuaires.

En second lieu, l'Europe, dans les années à venir, va dépendre de plus en plus du dehors pour son ravitaillement en matières premières, notamment en pétrole. Et c'est par mer qu'il sera transporté.

C'est donc au bord de la mer, et non plus à proximité immédiate des bassins miniers du Continent, que les grands ports devront s'installer. Rotterdam, prévoyante, se place dès

maintenant sur l'échiquier des mers.

Les mêmes considérations valent, bien entendu, pour d'autres grands ports, comme Dunkerque ou Marseille. Mais dans cette course au progrès, dont tous les consommateurs européens pourront tirer bénéfice, il est vain de nier que les ports français partent avec du retard. Pourquoi ? Leur équipement est souvent moins moderne, leurs tarifs plus élevés. Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette infériorité relative intervient certainement la structure de notre fiscalité. Deux relèvements successifs des droits de quai ont été décidés en 1951. D'autre part, une loi du 3 septembre 1947 a institué une taxe spéciale sur les passagers embarqués ou débarqués dans nos ports. A cela s'ajoute le fait que certains

ports étrangers bénéficient de subventions qui leur permettent d'abaisser leurs tarifs au-dessous des nôtres. Et aussi d'un réseau de communications supérieur et d'un arrière-pays industriel plus puissant (c'est le cas de Rotterdam).

Est-ce à dire que les ports français sont à coup sûr perdants ? Non. Mais ils ne pourront résister à la concurrence et tirer pleinement parti des avantages du Marché Commun, sans un effort accru d'équipement et sans des réformes de structure. Ce que l'on savait déjà. A la condition aussi que soit réalisée entre les Six une harmonisation de leurs politiques portuaires.

Assurer l'égalité des chances de manière que le meilleur gagne, n'est-ce point l'essence même du Marché Commun ?

ROGER MARTIN DU GARD OU : LA MÉMOIRE D'UNE AUTRE ÉPOQUE

L'HONNÊTE romancier qui vient de mourir avait été consacré écrivain par le Prix Nobel de Littérature en 1937, et il était depuis toujours consciencieusement admiré par tous ses confrères pour sa rigoureuse probité intellectuelle, cette « patience obstinée », comme disait André Gide, dans le soin exclusif d'une œuvre littéraire et dans l'ambition de hausser le roman au-dessus de lui-même, en lui donnant une vaste signification sociale et philosophique.

Le noble détachement et l'objectivité étudiée de Roger Martin du Gard couvraient cependant une forte passion, sévère, abrupte, intransigeante ; cet homme du XIX^e siècle, qui avait fait ses années d'apprentissage parmi les combats de l'affaire Dreyfus, détestait la bourgeoisie catholique, dont il était issu, d'une belle haine intellectuelle ; et il ne voyait dans la religion qu'une mythologie utile aux puissances sociales, une

entreprise contre la liberté et la raison de l'homme, une survivance des terreurs archaïques et des superstitions ancestrales.

La passion antireligieuse de Roger Martin du Gard n'était cependant pas dépouillée de toute angoisse ; à travers les romans de sa jeunesse et de sa maturité, il a tenté de regarder, sans tricher, l'inévitable problème de la mort, comme on le voit à travers le tableau des morts antihétiques de Jean Barois et d'Antoine Thibaut ; et cette sorte d'exercice spirituel et d'entraînement anticipé à un héroïsme sans Dieu donne à son œuvre quelques beaux moments de puissance et de pathétique.

Roger Martin du Gard était resté inébranlablement fidèle à une libre pensée qui date de la fin du siècle dix-neuf ; il a voulu

trop visiblement être l'anti-Bourget et l'anti-Barrès, se définissant lui-même par rapport à des adversaires qui étaient déjà dépassés au moment où il écrivait Jean Barois ; il a imperturbablement philosophé contre le christianisme comme si Bergson, Péguy et Claudel n'avaient jamais paru et pensé ; dans l'ordre de l'art, il a pratiqué un naturalisme à peine renouvelé, se refusant d'accéder aux neiges fontaines, que dès 1913, l'année de Jean Barois, découvraient Du côté de chez Swann ou Le Grand Meaulnes ; l'été 1914 marque, pour lui, une limite en deçà de laquelle il s'est farouchement tenu.

Il est vrai que le coup de feu qui abattait Jaurès ouvrait des temps inattendus et tuait la grande espérance pacifiste des vieux dreyfusards ; Martin du Gard a symbolisé dans le sacrifice de Jacques Thibaut à une cause perdue, un désespoir qu'il a tenu à honneur de ne point surmonter.

Un bénédictin laïque.

L'auteur de Jean Barois, image définitivement exemplaire de sa pensée et de sa passion, aura prolongé jusqu'au milieu de ce siècle la mémoire littéraire d'une autre époque.

Bénédictin laïque, épris de vie recluse, Martin du Gard a témoigné pour des vertus sans joie qui viennent de cette tradition sociale dont il a voulu se libérer intégralement : défiance de l'instinct et des illusions du cœur, scrupule d'ordre, exigence de méthode, parti pris pour le plus difficile. Ce fils d'une lignée bourgeoise et catholique nous propose la figure plus sérieuse qu'aimable d'un jansénisme sans la foi et contre la foi : car nul ne peut aller jusqu'au bout de l'ingratitude envers les siens.

Et. B.

Si les Orientaux d'aujourd'hui avaient encore le goût des fables, quelque moderne Loqmân ou quelque nouvelle Shéhérazade réussirait peut-être, mieux que les diplomates, à éclairer l'Occident sur les réalités de la politique arabe. Il suffirait qu'il leur conte cet apologue nouveau, « Le Braconnier et la Fille du Hobereau », en les prévenant que le braconnier chez le hobereau, c'est le Soviétique dans l'Orient des Pachas, et que la demoiselle, c'est l'arabisme.

Il y avait donc un braconnier qui, de

l'important, ce n'est pas que le braconnier ait de temps en temps tué un faisan, soigneusement comptabilisé par le régisseur; c'est qu'un beau jour il ait été le seul à pouvoir persuader la fille clautrée qu'il lui procurerait liberté et bonheur.

Relisons en effet nos journaux, reprenons nos fiches. Depuis 1945, en effet, jamais un prélat grec-orthodoxe n'a pu se rendre à Moscou, une mission commerciale soviétique visiter le Yémen, des propagandistes Tudeh être arrêtés à

fond la pression sur la Turquie; ils lâchaient prise dans l'Iran du Nord; ils se gardaient d'intervenir en faveur des communistes locaux appréhendés çà et là. A l'égard d'Israël, leur attitude était changeante et ambiguë. Il leur était difficile, d'ailleurs, de jouer à la fois sur des minorités, qu'ils touchaient plus facilement, et sur la majorité musulmane; au demeurant, ils n'avaient aucune chance de complaire jamais aux Musulmans croyants. Ils faisaient donc un travail de sape; ils touchaient des

Un moderne conte arabe : l'Est, l'Oues

très longue date, piégeait du menu gibier sur les terres du hobereau, en se gardant bien de commettre la moindre violence à l'égard des gardes-chasses. Le maître et le régisseur croyaient avoir enfin trouvé l'occasion de le prendre sur le fait. Ils étaient donc à la veille de lui régler son compte, lorsqu'ils s'aperçurent qu'il avait séduit la fille de la maison, dont, par excès de précaution, l'on contraignait les sorties en ville. Exaspérée, elle s'est jetée dans les bras du rustre : ainsi, elle berne son père qui la brime, elle vexe le régisseur qui la courtise en vain, et elle pense s'affranchir; elle se dit, d'ailleurs, qu'une fois satisfaite et « libre », elle saura se débarrasser d'un grossier compagnon, moins malin qu'elle.

Nous ne savons pas dès maintenant si la fille du hobereau réussira, comme elle l'espère, à reconquérir la disposition de sa personne, et moins encore ce qu'elle fera par la suite. Mais nous voyons agoniser le hobereau, que ce coup achevé, devant son régisseur, perplexe « technicien » occidental, dont ces complications passent la science, et qui risque bien, du coup, de perdre sa place sur le domaine.

Quand l'Occident s'abuse...

Certes, on va nous objecter que l'anecdote ne vaut rien : voici plus de six années que l'Occident recueille les signes les plus sûrs de la pénétration soviétique en Orient; il n'a nullement été surpris. Nous prétendons, au risque d'être accusés de cultiver le paradoxe, que ce sont précisément de tels signes qui l'égareraient. Revenons à notre fable ;

Téliéran, l'ambassade russe au Caire enfler ses effectifs, la radio de Tiflis amplifier ses émissions, une cellule du Parti être découverte à Bagdad, un club de fellow-travellers se constituer à Beyrouth, un député communiste être élu à Damas, sans que la presse occidentale n'ait triomphalement monté le fait en

mécontents et des inquiets, ils s'attachaient des prébendiers; le plus grave était qu'ils flirtaient comme au Caire avec des gouvernements extrémistes, en délicatesse avec l'Occident.

Il n'était donc, pour celui-ci, que d'encourager les cabinets conservateurs, les « Pachas », qui pourchassaient les agents de Moscou et tenaient à distance les diplomates russes. Il fallait accroître le nombre, ou du moins l'efficacité, de ces gouvernements pro-occidentaux. De plus, il était opportun que fût suivi avec vigilance, et autant que possible entravé, le développement des formations politiques orientales de gauche, que leur orientation socialiste exposait, sans doute, à des compromissions ou du moins des ménagements à l'égard du communisme.

Ainsi l'on s'abusait volontiers, en Occident, sur les démonstrations plus ou moins visibles de l'activité soviétique, qui ne constituaient cependant que des hors-d'œuvre à peu près négligeables. Au delà de ces escarmouches, livrées presque au hasard, peut-être même dans le seul dessein d'égarer par des feintes, il eût fallu chercher à découvrir

L'U.R.S.S a su jouer dans les fautes de ses adversaires...

épinglé et les chancelleries établi un persuasif rapport : les manœuvres du Kremlin étaient percées à jour.

Pour l'opinion de Londres, de Washington, de Paris même, la lumière était faite. Les desseins du Kremlin, certes, étaient diaboliques et redoutables : mais il suffirait, pour les déjouer, de rester vigilants. De toute évidence d'ailleurs, la politique soviétique, auprès de succès isolés, encourait de nombreux échecs; elle commettait des erreurs et accumulait de graves contradictions; elle montrait sa faiblesse bien souvent, et chaque fois, en particulier, qu'elle se heurtait à une résistance déterminée.

Telles étaient en effet les apparences. Les Soviets n'avaient jamais poussé à

... et flatter les passions de l'arabisme.

une tactique, une stratégie. N'était-il pas, en effet, évident que l'U. R. S. S. ne pouvait, en bonne logique, se contenter, sur un aussi important théâtre d'opérations, d'une offensive à coups d'épingles ?

Moscou joue dans les fautes de l'adversaire.

Moscou, en effet, avait une méthode, la plus classique et la plus simple de

et le Moyen-Orient

toutes : jouer dans les fautes de l'adversaire. En particulier, les Soviétiques exploitaient à fond la faute majeure de l'Occident : son impuissance à traiter le conflit arabo-israélien, dans lequel on pouvait d'ailleurs lui reprocher d'avoir quelques responsabilités originelles et dont il n'arrivait pas même à

avec Israël l'amener, de toute nécessité, à tenir pour nulle et non avenue la lutte entre les deux blocs mondiaux ; tout naturellement, spontanément, il était neutraliste.

Encore que l'Occident n'y ait guère pris garde, la théorie du « neutralisme » arabe a été clairement et sincèrement exposée, dès 1950 et 1951, par des personnalités arabes particulièrement représentatives et qualifiées.

Voici, par exemple, M. Maarouf Daoualibi. Étudiant naguère à Paris, c'est lui qui, un jour de mai 1946, sur l'aérodrome d'Orly, a échangé ses papiers avec ceux du Grand Mufti de Jérusalem, Hajj Amine Hussein, et a de la sorte permis à celui-ci de quitter la France. De retour en Syrie, il sera successivement député, ministre de l'économie, Président de la Chambre, voire un instant Président du Conseil. Lors de la session de la Ligue arabe au Caire, en mars-avril 1950, il déclare « souhaiter qu'un plébiscite soit organisé dans le monde arabe, afin que le monde sache que les Arabes préféreraient mille fois devenir une république soviétique que de servir de proie à Israël ». Quelques jours plus tard, après qu'il eut accusé les États-Unis d'avoir « regroupé en Palestine les vagabonds de l'univers pour les installer à la place des Arabes chassés de leur patrie », il écrit dans un quotidien de Damas que « sans se laisser tromper par des protestations d'amitié, les Arabes devront fixer leur conduite internationale à la lumière de leur intérêt national ». Et, à l'automne 1951, lorsque les Américains proposent à l'Égypte et aux pays arabes de figurer dans une « Organisation de défense du

Moyen Orient », le même homme politique déclare : « Il convient de mettre un terme à l'agression dont le monde arabe a souffert, avant de s'occuper de repousser une agression encore lointaine et incertaine. L'agression israélienne est réelle et indiscutable. Si le plan d'alliance qu'on nous propose ne doit pas servir à supprimer l'agression israélienne, quel intérêt peut-il avoir pour nous ? »

A l'autre bout de l'échiquier politique syrien, voici cette fois un homme de gauche, M. Akram Hourani, chef du Parti socialiste de la Renaissance arabe ; député de Homs, ministre à Damas à diverses reprises, il est aujourd'hui un des deux vice-présidents de la République Arabe Unie. Pour lui, le plan occidental de défense n'est autre « qu'un projet impérialiste destiné à partager l'Orient arabe en zones d'influence. Anglais et Américains doivent choisir entre l'amitié des Arabes et celle des Juifs. D'autre part, la Russie n'est pas notre ennemie ; nos ennemis, ce sont les Puissances impérialistes qui occupent nos pays et qui soutiennent Israël contre nous ».

Écoutons enfin un fondamentaliste de l'Islam traditionnel, cheikh Moustafa Sebai, député de Damas à l'époque et aumônier des Frères Musulmans, dont il est ensuite devenu le Guide Suprême : « Si États-Unis et Grande-Bretagne maintenaient leur pression, les pays arabes devraient s'allier avec l'U. R. S. S. ... Nous sommes décidés à nous tourner vers le camp oriental si les démocraties ne nous rendent pas justice. A ceux qui disent que ce camp oriental est notre ennemi, nous rétorquerons : quand le camp occidental a-t-il été notre ami ? Nous

De la poudre et des balles.

apprécier la véritable importance. Ils sentaient de longue date que, faute d'apprécier la primauté du conflit israélo-arabe et d'agir en conséquence, l'Occident, sans même satisfaire Israël, décevrait et exaspérerait l'arabisme : ils comptaient donc que celui-ci, déçu, se retournerait vers eux.

D'ailleurs les intérêts soviétiques en Orient étaient de telle nature qu'il ne leur semblait même pas nécessaire que l'arabisme prit ouvertement le chemin de Moscou ; il suffirait qu'il abandonnât celui de Washington et de Londres. Sa neutralité, à elle seule, déjouait efficacement les plans occidentaux, qui visaient sa participation à la défense du monde libre. Or l'attention exclusive que portait l'arabisme à son conflit

nous lierons à la Russie, fût-elle le diable! »

On objectera qu'il s'agit là d'ennemis de l'Occident, avis qui d'ailleurs mériterait discussion. Mais à la même époque, un incontestable ami des États-Unis, le délégué libanais aux Nations Unies et ambassadeur à Washington, M. Charles Malik, mettait déjà les Démocraties en garde contre une politique susceptible de provoquer un rapprochement entre les Arabes et l'U. R. S. S., « laquelle a encore plus à gagner dans le Proche-Orient qu'en Indochine ».

Devant le danger soviétique en Orient, les Anglo-Saxons n'étaient certes pas insensibles; mais la qualité de leurs parades a été désastreuse. Tandis que les Américains, jouant sur l'Égypte, poussaient les Britanniques à leur offrir le maximum de concessions, y compris l'évacuation de la zone du Canal de Suez, afin de l'entraîner dans le camp occidental, les Anglais, jouant sur l'Irak, en faisaient la pierre angulaire d'une alliance défensive liant au plus près de l'U. R. S. S. les États du « Northern Tier », c'est-à-dire « de la rangée septentrionale » du Proche et du Moyen-Orient : Turquie, Irak, Iran, Pakistan. Tel fut le Pacte de Bagdad, conclu le 24 février 1955.

Il n'est pas sûr que Londres se soit fait beaucoup d'illusions sur la valeur stratégique d'une telle alliance; à ses yeux, l'intérêt de cette combinaison était surtout politique : en s'associant au Pacte, les Britanniques renouvelaient leurs rapports diplomatiques et militaires avec l'Irak, et relançaient leur politique arabe, traditionnellement fondée sur Bagdad. Mais, comme on le discerna fort bien à Paris, où le Pacte fut critiqué dès l'origine, ces avantages particuliers n'pesaient guère en face des dangers que la nouvelle alliance faisait courir à l'Occident, en infléchissant inconsiderément sa politique orientale et en appelant fatalement une riposte des Soviets.

L'U. R. S. S., en effet, ne pouvait manquer de se sentir blessée par le montage, au plus près de ses frontières, de cette chaîne de sûreté. Elle manifesta, tout d'abord, beaucoup de patience, et même quelque passivité; elle ne s'essaya même pas à éprouver le maillon le plus faible de la chaîne, celui de l'Iran, qu'elle eût peut-être été en mesure de rompre par des pressions diplomatiques appropriées. Elle préféra saisir une occasion de sauter par-dessus la chaîne : le neutralisme arabe ne pouvait manquer de la lui offrir.

Depuis 1950, en effet, les trois Puissances occidentales, tout en garantissant le statu quo du Proche-Orient, attendaient des gouvernements de cette région, Israël comme États arabes, qu'ils renonceraient à instituer entre eux une course aux armements et qu'ils s'abstiennent de desseins agressifs. Elles tenaient donc, entre les deux camps, balance égale pour leurs livraisons d'armes, et entendaient que celles-ci ne fussent en aucun cas utilisées pour de nouvelles hostilités entre eux. A l'égard

vernements de pachas», clients de l'Occident, et encouragé, au moins indirectement, par l'aide soviétique prodiguée aux « gouvernements démocratiques », l'arabisme populaire monte en Orient. Au-delà des frontières nationales et en dépit de l'éventuelle opposition des autorités conservatrices, il réalise le plus haut degré d'unité sentimentale arabe ressentie jusqu'à présent. C'est lui qui précipite la Syrie dans la fusion avec l'Égypte, qui inspire tant de mordant à l'opposition libanaise, qui oblige le roi Séoud à des compromis, qui provoque en Irak le mouvement victorieux des officiers libres, qui menace le trône précaire de Jordanie.

Issu de la conjonction de l'action soviétique avec le prestige nassérien, et lié à Moscou par une sorte de solidarité morale qui vaut tous les pactes, cet arabisme populaire unitaire constitue peut-être le trait le plus caractéristique de l'actualité orientale. Vigoureusement affirmé durant ces derniers mois, il n'a pas épuisé, loin de là, ses virtualités; il est en pleine force naissante. Nul calcul politique ne peut valoir pour l'Orient de demain, s'il ne tient le plus grand compte de ce puissant facteur révolutionnaire.

Revenons, une dernière fois, à notre apologue. Aujourd'hui, le hobereau meurt : il s'appelle Farouk, Nahas Pacha, Nouri Pacha Saïd, Fayçal II; ou bien il est mourant, et l'on nous permettra de ne pas citer ici tels noms que l'on peut lire chaque matin dans la presse. La fille volage va donc recevoir l'héritage paternel. Il est douteux qu'elle envisage de gaité de cœur de le livrer au bracconnier. Mais si le régisseur, derechef et en dépit de la scandaleuse aventure, veut faire couronner par elle une flamme naguère malheureuse, il faut qu'il modifie son attitude. Des livres de compte, c'est fort bien, et la jeunesse d'aujourd'hui sait le prix de l'argent et l'intérêt d'une bonne gestion; mais, pour être heureux, il faut autre chose encore.

L'U. R. S. S. a su flatter les passions de l'arabisme : haine à l'égard d'Israël, orgueil du neutralisme, goût véhément de l'indépendance, aversion méprisante pour les possédants abusifs. Certes l'Occident ne peut, d'emblée, avaliser toutes ces exigences; est-il exclu qu'il en satisfasse quelques-unes et qu'il s'efforce de dériver les autres, d'atténuer leurs causes, ou de leur substituer d'autres satisfactions plus solides et plus saines?

Le problème est difficile, nous devons en convenir. Mais peut-être serait-ce déjà un grand progrès si ses termes étaient clairement aperçus et courageusement envisagés.

La façon de donner...

des États arabes, c'était exiger qu'ils s'abstiennent d'user des armes ainsi livrées, pour le seul objectif qui les intéressât : la lutte contre Israël.

La conjonction révolutionnaire de l'action soviétique et du prestige de Nasser.

Mais, à partir de l'automne 1955, sur la demande du Président Nasser, les Soviets acceptaient de livrer aux pays arabes des armes, sans nulle limitation de nombre ni restriction d'emploi. Ce « parachutage politique derrière le Pacte de Bagdad », comme on caractérisa l'opération, était un trait de génie : l'arabisme, dont l'unique passion se trouvait flattée et favorisée de la sorte, était dès lors, en dehors même de toute considération de doctrine, totalement séduit par Moscou; l'aide apportée à l'Égypte contre les Franco-Britanniques, au moment de l'expédition de Suez, par la diplomatie russe, confirmait cette séduction.

De ce moment datent ces deux traits capitaux de l'Orient d'aujourd'hui : l'immixtion russe au sein du monde arabe et le prodigieux prestige de Nasser sur les masses musulmanes.

Fomenté par Nasser contre les « gou-

PIERRE RONDOT.

(1). Tous ces textes, publiés et reproduits par la presse, ont été en leur temps mis à la disposition de l'opinion occidentale par des répertoires documentaires tels que les *Cahiers de l'Orient Contemporain* (G. P. Maison neuve, Paris).

L'avenir des relations économiques Franco-Africaines

Dans le domaine économique, le "non" de la Guinée et le "oui" des autres territoires d'outre-mer posent au fond le même problème.

LA sécession de la Guinée, l'un des territoires africains les plus riches en énergie et en matières premières, ouvre de nouveau le débat sur la signification économique de la présence française dans les pays d'outre-mer.

Il serait temps que l'opinion métropolitaine prenne conscience de réalités que lui masquent trop souvent les thèses, sommaires à l'excès, qui s'affrontent en ce domaine. Après Raymond Cartier, beaucoup vont répétant que la « générosité » de la France à l'égard des autres pays de la zone française risque finalement de lui coûter sa place de grande puissance économique au sein de l'Europe en construction, sans d'ailleurs lui attirer pour autant la reconnaissance de ses « obligés. » A quoi d'autres, avec P. Moussa, répliquent que l'exemple des Pays-Bas, dont la prospérité n'a jamais été si grande que depuis la « perte » de l'Indonésie, ne saurait valoir pour la France. Une part trop importante de l'activité de celle-ci est liée à l'Outre-Mer. Toute rupture serait désastreuse, au moment surtout où les considérables ressources en matières premières, récemment mises au jour au Sahara et en Afrique Noire, offrent la double perspective d'un rééquilibrage de la balance des paiements métropolitains et d'un développement facile et rapide des territoires.

Or, ces analyses, l'une et l'autre incomplètes, ne peuvent suffire à fonder une politique économique. Toute réflexion en ce domaine devrait, semble-t-il, s'appuyer sur quelques observations fondamentales auxquelles les études précédentes omettent de se référer.

Il est de l'intérêt politique du monde occidental de lutter contre le sous-développement. Les moyens utilisés par la France à cet égard dans les pays de la zone franc semblent toutefois de plus en plus inadaptés à leur objet et incompatibles avec l'évolution politique et économique des territoires.

L'aide aux pays sous-développés.

L'une des grandes faiblesses de la doctrine « cartériste », de plus en plus répandue dans l'opinion métropolitaine, est de laisser croire que la France et les autres grandes puissances sont libres de se désintéresser du « tiers monde. »

Depuis la seconde guerre mondiale, celui-ci est entré en pleine effervescence. La passion nationaliste y atteint un paroxysme rarement égalé. Là même où la décolonisation est ancienne ou s'est effectuée à l'amiable, surgissent d'autres facteurs de troubles. Une pression démographique, sans précédent dans l'histoire, menace quotidiennement un niveau de vie très précaire. Le fait que l'accélération des progrès techniques accroisse en même temps le rythme d'expansion d'une minorité privilégiée de nations industrielles ne contribue pas à modérer les véhémentes revendications de continents entiers, soudain éveillés à la conscience d'un sort injuste et impatient de forcer à leur tour les portes de la civilisation moderne.

La S. D. N. ignorait, sauf exception, ces discussions sur le sous-développement qui envahissent les ordres du jour et les rapports de l'O. N. U. La réalité et la solidité du « bloc afro-asiatique » ne cessent de s'affirmer depuis la Conférence de Bandoeng, et les mésaventures récentes du Vice-Président Nixon en Amérique du Sud montrent qu'aucun pays sous-développé n'échappe à ce profond ébranlement. La résonance auprès d'une opinion mondiale naissante est d'autant plus grande que les pays communistes ont su reconnaître de bonne heure l'intérêt d'utiliser cette force explosive contre le vieux monde, au moment même où la prospérité et les facultés d'adaptation insoupçonnées du système « capitaliste » affaiblissent l'esprit de lutte des classes et de révolution prolétarienne.

Ainsi, raisons d'ordre éthique et instinct de conservation se conjuguent pour inciter les nations privilégiées à venir en aide aux pays sous-développés.

La France, en réclamant à plusieurs reprises l'internationalisation de cette aide, et plus encore en inscrivant dans ses lois, à la Libération, l'extension aux territoires d'outre-mer du plan métropolitain de modernisation et d'équipement en vue, par priorité, d'améliorer le sort des populations autochtones, a ouvert à cet égard une voie féconde à la détente mondiale, sans peut-être toujours prendre conscience de l'audace de telles conceptions. Dans l'application, toutefois, les principes de départ ont fini par être quelque peu perdus de vue.

Obstacles et erreurs d'orientation.

De fait, par l'importance des capitaux mis en jeu, en grande majorité d'origine publique, par la coordination de ces investissements dans le cadre de plans pluri-annuels, l'expérience accomplie au sein de la zone franc est unique en son genre, tout au moins dans le monde occidental. Des résultats spectaculaires ont été obtenus dont témoignent, la vitalité des grands centres urbains apparus depuis la guerre, l'intensification des échanges commerciaux de la métropole avec ces territoires, les nouvelles ressources pétrolières et minérales mises à jour.

Ces constatations ont servi à justifier à la fois — mais également à tort — l'optimisme de P. Moussa et les propos désenchantés de R. Cartier sur l'excessive « générosité » de la France. En réalité, l'un et l'autre surestiment l'efficacité et le désintéressement d'un système de relations économiques, de surcroît bientôt périmé.

L'efficacité des plans français s'est trouvée limitée, du fait d'une insuffisante appréciation des obstacles opposés à la croissance par l'état de sous-développement. Il semblait aux auteurs du 1^{er} Plan de modernisation qu'une fois réalisée, à l'aide d'investissements essentiellement publics, l'infrastructure de base, les capitaux privés de l'extérieur trouveraient des emplois rentables et

fardeau d'un budget de fonctionnement trop lourd.

Il l'est d'autant plus qu'à la sous-estimation des obstacles à vaincre pour surmonter le sous-développement s'est ajoutée une tendance fâcheuse à chercher trop exclusivement le remède à ces maux dans une dépendance économique consolidée et accrue.

Une centralisation excessive, sinon des décisions de principe, plus négociées qu'imposées depuis le 11^e Plan, du moins des mesures d'application, n'a que trop porté les bureaux et les techniciens métropolitains à transposer sans précaution en pays d'outre-mer des normes économiques ou administratives supportables seulement en pays fortement industrialisé.

C'est avec raison qu'on a dénoncé la dimension excessive par rapport aux possibilités et aux besoins locaux de telle construction scolaire ou hospitalière ou le caractère artificiel de l'Office du Niger. On a moins souvent observé que le seul entretien d'un personnel administratif nombreux, bénéficiant des rémunérations en usage dans la métropole, l'inévitable maintien dans la population européenne, ou l'extension à de nouveaux secteurs, des habitudes françaises de consommation, pèsent lourde-

que, de proche en proche, s'amorcerait un processus spontané de développement. Cet optimisme a été largement démenti par les faits. D'impressionnantes réalisations urbaines ne doivent pas masquer le caractère périphérique et géographiquement restreint de l'aire de développement.

Peu contagieuse, la croissance de-

meure toujours menacée. Le risque est toujours grand, même dans les centres apparemment les plus prospères, qu'avant d'avoir suffisamment accru la production, les investissements réalisés écrasent une économie fragile sous la charge que représentent les dépenses d'entretien correspondantes. Avant d'avoir pu prendre son essor, l'économie ploie sous le

Tout apprentissage accéléré a ses risques, moindres toutefois que ceux d'une situation périmée.

Sur quel avenir ouvre ce « non » ?

ment sur les économies locales qui, hier, entretenaient difficilement une « administration » très fruste et n'assuraient qu'un bas niveau de vie, lié essentiellement aux ressources locales.

La dépendance appelle la dépendance.

La tentation est grande alors, plutôt que de se livrer à une révision à bien des égards déchirante, pour la métropole comme pour les territoires, d'insuffler à l'économie locale de nouvelles doses d'aide extérieure, ou de reporter sur les dépenses courantes l'effort métropolitain qui devait à l'origine se limiter aux investissements. La dépendance consolide et appelle la dépendance.

Les assemblées et les gouvernements locaux prennent à ce régime de fâcheuses habitudes de facilité. L'aide métropolitaine devient à la fois plus importante et moins efficace. Le développement économique s'en ressent. Européens, voire même autochtones intégrés au secteur de l'économie évoluée, faute de trouver localement des possibilités d'emplois suffisamment nombreuses et rémunératrices, orientent vers des placements en métropole une part croissante de leurs disponibilités.

Cette fuite de l'épargne, si préjudiciable au progrès économique local, n'est pas combattue. Elle est au contraire conforme à la logique d'un système au sein duquel les métropolitains — pour qui l'Afrique est, sauf exception (1), une résidence provisoire — exercent, par l'importance de leurs revenus et de leurs responsabilités, une large prépondérance de fait.

Justifiable à l'origine, quand l'économie locale manquait totalement de techniciens, d'hommes d'affaires et de capitaux, cette mainmise sur les secteurs économiquement évolués entraîne en se cristallisant et en se prolongeant des conséquences malsaines. Ces secteurs finissent par entretenir dans tous les domaines des relations plus étroites avec la métropole qu'avec le reste de l'économie locale. Ils risquent dès lors de constituer moins des têtes de pont pour le progrès économique que de simples prolongements économiques de la métropole, séparés de l'Afrique « intérieure » par une invisible mais réelle frontière économique. Le fait qu'un nombre croissant d'autochtones cherche ou parvient à la franchir n'empêche pas l'« Afrique profonde » de demeurer à l'extérieur du système.

Le résultat cherché n'a donc pas été atteint. L'économie des pays d'outre-mer demeure sous-développée, avec ses vastes secteurs attardés, ses exportations trop spécialisées de produits non transformés, une propension à importer ou à transférer toujours considérable. La métropole se trouve dans ces conditions, devant la perspective d'avoir indéfiniment à consentir à ces territoires une aide croissante, mais « indolore » dans la mesure où elle bénéficie partiellement, en définitive, à des métropolitains.

De moins en moins orientée vers l'investissement, l'aide de la métropole couvre et alimente à la fois, dans les pays d'outre-mer, le déficit commercial, le déficit budgétaire, la fuite de l'épargne à l'extérieur des frontières. Le circuit financier entre la France et les territoires se ferme de plus en plus sur lui-même, tout en stimulant au passage l'activité des entreprises métropolitaines de l'outre-mer ou de l'intérieur, et en réapprovisionnant à mesure, au moins partiellement, les marchés monétaire et financier de la métropole sur lesquels pèse notamment

(1) En Algérie notamment.

le poids des dépenses publiques et privées effectuées outre-mer par la France.

A terme, l'étroitesse de ces liens et la prospérité qui en résulte pour certains secteurs demeurent menacées puisqu'elles dépendent moins de l'essor économique des territoires que du volume de l'effort financier consenti par le trésor métropolitain.

Dans l'immédiat, et en dépit des avantages qu'il procure à telle ou telle catégorie, le système est onéreux pour l'économie métropolitaine. Il a probablement contribué à détourner trop d'entreprises de la conquête plus difficile, mais plus saine, de nouveaux marchés étrangers. Il a fait de la zone franc une zone de hauts prix et, en définitive, affaibli la capacité concurrentielle de la France vis-à-vis de ses partenaires européens.

Sans doute la prochaine mise en exploitation de ressources pétrolières et minières considérables peut-elle sembler de nature à tempérer ce pessimisme. Mais si, effectivement, les perspectives d'essor des économies française et africaine s'en trouvent heureusement renouvelées, on a jusqu'ici négligé de faire observer que la réalisation de ces grands projets implique une modification des structures actuelles de la zone franc.

L'ampleur même des investissements

vers la métropole, notamment pour les pays dont la balance des paiements avec l'étranger deviendrait excédentaire. L'organisation rigide de l'actuelle zone franc risque d'être de moins en moins supportée. C'est l'occasion de signaler au passage combien le calcul des incidences de ces grands projets sur notre balance des paiements demeure aléatoire.

En outre, la mise en place de ces grands ensembles ne saurait avoir d'effet magique sur le progrès économique des territoires. La main-d'œuvre utilisée ne sera jamais très nombreuse, ni par suite les revenus distribués localement. Ces vastes entreprises demeureront, étroitement liées au marché mondial et à la conjoncture des nations industrielles. Elles ne donneront pas automatiquement d'impulsion décisive à la croissance des territoires. Celle-ci demeure essentiellement liée pour longtemps encore à d'autres investissements, c'est-à-dire à d'autres concours extérieurs.

Faire cesser la dépendance économique.

Ces diverses observations ne visent pas à démontrer l'impossibilité de réaliser les objectifs jugés nécessaires au début de cet article, mais seulement celle de les atteindre sans modification de nos rapports économiques avec l'outre-mer.

prenant résolument le contre-pied de tels errements qu'il sera de nouveau possible de lutter efficacement contre le sous-développement, et de réaliser une communauté durable d'intérêts entre la France et l'outre-mer.

Le progrès économique, qui suppose partout un minimum de rigueur, implique en pays sous-développé des sacrifices intenses et prolongés.

Par une sorte de connivence tacite, métropolitains et autochtones sacrifient l'avenir à un présent de privilèges, pour les premiers, et de facilité pour les seconds; ce qu'ils ne manquent pas ensuite de se reprocher bruyamment les uns aux autres, se procurant ainsi de surcroît la satisfaction d'une bonne conscience.

Le moment est venu de rompre ce cercle vicieux en favorisant par tous les moyens et à tous les échelons la prise de conscience et l'exercice des responsabilités économiques par les cadres autochtones. Les risques inhérents à tout apprentissage accéléré sont moindres, à tout prendre, que les inconvénients du système actuel.

Une telle orientation n'implique pas seulement, pour les pays d'outre-mer qui acceptent la Communauté, une participation effective aux études et aux décisions des institutions centrales: Comité monétaire de la zone franc, Plan, réglementation des changes à l'extérieur et à l'intérieur de la zone franc.

—

Groupement Boigny (Côte-d'Ivoire)

Abbé Fulbert (Congo)

L'heure des responsabilités économiques sonne pour les « non » commu

nécessaires a contraint et contraindra de plus en plus à recourir à des capitaux étrangers ou à des organisations internationales (fonds spécial d'investissement du marché commun, B. I. R. D.).

A plus ou moins brève échéance, cette situation postule un affaiblissement sensible de nos privilèges économiques outre-mer, et déjà le traité sur la Communauté Européenne le prévoit expressément. Le commerce extérieur des territoires risque d'être moins exclusivement orienté désormais

Le vice essentiel du système en vigueur semble bien tenir à la dépendance économique excessive dans laquelle sont maintenus les pays d'outre-mer vis-à-vis de la métropole. Loin d'accroître l'efficacité de l'aide, la centralisation a contribué en l'occurrence à méconnaître parfois les réalités locales et, plus insidieusement, à détourner souvent au profit d'intérêts exclusivement métropolitains une ai de conçue à l'origine pour provoquer et accélérer la croissance des territoires. C'est en

Elle postule aussi la prise en main, à l'échelon territorial, des leviers de commande économiques, qu'ils soient publics ou privés.

Là risquent de commencer les difficultés. Il serait vain d'espérer que les résidents métropolitains d'outre-mer acceptent d'enthousiasme une nouvelle « nuit du 4 août ». Ce transfert de pouvoirs entraînerait de profondes perturbations qui affecteraient les courants d'échanges traditionnels et, de proche en proche, jusqu'à l'importance et

la structure professionnelle de la population européenne de ces territoires.

Des liens différents mais plus solides.

En outre, il susciterait vraisemblablement en France un fort courant d'opposition à toute forme d'aide destinée à ces pays. Ne s'achèmerait-on pas ainsi vers la rupture des relations économiques avec l'outre-mer et vers la disparition de la zone franc ?

Le risque est indéniable; mais en dehors même des motifs généraux de caractère politique précédemment évoqués et qui imposent de tout faire pour écarter cette éventualité, la situation nouvelle offrirait des chances à l'établissement de liens différents, mais peut-être plus solides.

Le pas de l'indépendance économique une fois franchi, une vision plus claire et plus objective des intérêts en présence constituerait un terrain favorable pour une nouvelle négociation.

Quel que soit l'intérêt présenté par les richesses minérales récemment découvertes en Afrique, l'abondance des capitaux disponibles à travers le monde n'est pas telle qu'il soit aisé de se priver du concours de la France, compte tenu surtout des importantes dépenses d'infrastructure qui conditionnent la construction des installations industrielles projetées.

régime actuel limiter le volume de l'aide et contrôler son emploi, le rôle de donateur ou de banquier étant en l'occurrence plus facile à jouer que celui de maître d'œuvre.

Les gouvernements locaux prétendraient sans doute contrôler les transferts vers la métropole, mais le Trésor public serait du même coup délié de l'obligation d'en assurer, comme aujourd'hui, la couverture illimitée.

Aussi, peu de modifications radicales seraient-elles à craindre dans l'immédiat.

Sékou Touré (Guinée)

pour les « oui ».

Sur le plan financier, la logique du nouveau système conduirait la France à limiter ses concours au domaine de l'investissement et les gouvernements d'outre-mer à ramener les dépenses administratives à un niveau moins incompatible avec les ressources disponibles. La Métropole ne disposerait plus des facilités de trésorerie liées dans le passé à l'abondance des transferts de revenus et de capitaux en provenance de l'outre-mer. Mais elle pourrait plus aisément que dans le

Sur le plan commercial, à l'ancien régime de privilège succéderait un régime dans lequel la France aurait à affronter localement une concurrence étrangère accrue. Mais, à condition d'éviter de trop brusques à-coups, il est souhaitable que les entreprises françaises exportatrices soient contraintes à un effort d'adaptation : celui-ci sera de toute manière bénéfique et pourra contribuer au nécessaire redressement de nos exportations vers l'étranger.

Il est d'ailleurs notable qu'au cours de ces dernières années la structure des échanges entre nations indus-

trielles et pays sous-développés s'est rapprochée de celle du commerce entre puissances industrielles. Contrairement à la situation actuelle qui crée des débouchés artificiels et précaires à des activités métropolitaines peu susceptibles d'occuper jamais une place sérieuse dans le commerce international (textiles, produits alimentaires, par exemple), ce régime peut en France stimuler certaines conversions nécessaires.

Sous réserve que la France accepte de réévaluer lucidement ses motifs et ses possibilités d'action dans un cadre nouveau, elle est en mesure de proposer avec succès, aux pays d'outre-mer, qu'ils soient membres ou non de la Communauté, l'établissement de liens économiques compatibles avec une indépendance obtenue ou en cours d'acquisition, et conformes aux intérêts en présence.

Il serait dommage que, sacrifiant à une conception à courte vue de l'intérêt national, à un mouvement d'humeur ou à des illusions dangereuses sur les vertus du système actuel, la France ne prenne pas une initiative qui servirait son prestige, et, en Afrique et dans le monde, la cause de la liberté et de la paix.

P. DECAMPS.

P.-H. TEITGEN

Maintenant que le suffrage universel
juridiques doivent céder la place
offertes par la nouvelle Constitution.
Deux leaders politiques, P.-H. Teitgen et
Consultatif Constitutionnel, et
d'Outre-mer, qui a plaidé pour
les-Moulineaux, tentent de déchirer
République

La V^e République sera-t-elle

P.-H. TEITGEN. — Mon cher Gérard Jaquet, en présence d'une nouvelle Constitution que tu as étudiée sous tous ses aspects, ton expérience politique te permet sans doute de faire quelques pronostics. Penses-tu que cette Constitution est susceptible de permettre le développement en France d'une politique vraiment démocratique malgré les craintes émises antérieurement par des républicains sincères comme toi-même ?

C. JAQUET. — Je te répondrai très franchement. Cette Constitution ne m'a pas enthousiasmé, puisque au sein de mon Parti j'ai défendu le vote « contre ». Le Parti socialiste s'est prononcé à une importante majorité en faveur du vote favorable : étant discipliné, je me suis incliné. Aujourd'hui cette Constitution est ratifiée. Par conséquent, elle s'impose et nous allons essayer d'en tirer le maximum. Je crois que, dans certaines conditions, elle permet une vie démocratique et nous verrons tout à l'heure quelles sont les conditions. Mais elle présente cependant un certain nombre de dangers et d'insuffisances.

Le premier danger c'est qu'elle donne de trop grands pouvoirs au Président de la République et, à cet égard, ce qui m'inquiète particulièrement, c'est le droit que possède le Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale : cela peut aboutir à des situations fort difficiles.

Le droit de dissolution, cadeau empoisonné pour le Président de la République ?

P.-H. TEITGEN. — Ton objection peut, à première vue, paraître fondée. La Constitution organise un mélange de régime présiden-

tiel à l'américaine et de régime parlementaire. On peut donc se demander si, à l'expérience, le Président de la République n'en viendra pas à empiéter sur les pouvoirs traditionnellement réservés au Gouvernement et au Premier Ministre.

Je ne suis pas sûr que ces inquiétudes soient justifiées. La plupart des pouvoirs propres du Président de la République sont des pouvoirs qu'il possède à titre personnel dans la plupart des régimes parlementaires. Par exemple, le fait qu'il désigne librement le Président du Conseil ne présente aucune espèce de nouveauté. Le fait qu'il puisse exercer à titre personnel la présidence des Comités de défense nationale ne présente non plus aucune originalité.

Ce qui t'inquiète, me dis-tu, ce sont ses pouvoirs en matière de dissolution. Eh oui ! je sais bien que la question est délicate, mais quelle solution proposes-tu ? Tu admetts que la dissolution est nécessaire. C'est la condition d'équilibre des pouvoirs dans un régime parlementaire. Alors, évidemment, plusieurs solutions viennent à l'esprit.

Celle de la dissolution automatique, je ne pense pas que tu l'acceptes en raison du péril extrêmement grave que présente ce système, comme d'ailleurs tout système automatique en matière politique. Tu préférerais peut-être alors la solution entre les mains du premier Ministre ? Tu sais que si le premier Ministre a ce pouvoir de dissoudre à titre personnel, il est fort probable que de ce pouvoir-là il ne se servira pas ? L'expérience démontre que le premier Ministre qui veut dissoudre le Parlement s'expose à une mise en quarantaine qui l'incite à réfléchir. Alors si ce n'est pas la dissolution automatique, ni la dissolution confiée au premier Ministre, n'est-ce pas nécessairement la dissolution confiée à l'appréciation du Président de la République qui, de ce fait, devient

est massivement prononcé, les exégèses
une analyse politique des possibilités
stitution au jeu démocratique.
qui a participé aux travaux du Comité
Jaquet, ancien ministre de la France
« non » au congrès socialiste d'Issy-
le visage et l'avenir de la cinquième
naissante.

G. JAQUET

publique républicaine ?

l'arbitre des pouvoirs ? Telle est l'idée qu'a retenue la Constitution.

G. JAQUET. — Tu viens en fait d'aborder un des problèmes essentiels. Et tu as évoqué un précédent que je tiens également à rappeler, un précédent que d'ailleurs tu as vécu, c'est la dissolution telle qu'elle a été décidée en décembre 1955. Dans l'ancienne constitution, c'était le gouvernement qui pouvait décider de la dissolution. Et il ne pouvait la décider que lorsque deux crises ministérielles en moins de six mois étaient intervenues. Le gouvernement Edgar Faure a donc prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale dans des conditions parfaitement normales, parfaitement légitimes et, au fond, personne n'aurait dû vraiment protester ni se révolter. Et cependant, tu viens de le constater toi-même, Edgar Faure a en effet, malgré cela, été mis en quarantaine pendant de nombreux mois. Pourquoi ? Parce que ce droit de dissolution gêne les Français. Le précédent de Mac-Mahon, notamment, est resté dans toutes les mémoires.

Ce qui veut dire que l'homme qui sera amené à prendre tout seul la décision risque fort de devenir impopulaire. Et le risque, c'est que, après avoir prononcé la dissolution, le pays, pour protester, élise une Assemblée nationale à peu près identique à l'Assemblée dissoute ; ce qui crée un conflit entre le pays, son Assemblée nationale, d'une part, et le Président de la République, d'autre part. Or la Constitution ne prévoit pas comment ce conflit peut se terminer. Il peut être fort grave. Alors quelle solution ?

Dans certains cas, la dissolution de l'Assemblée peut être nécessaire. Et je crois même que le Président de la République doit sur ce point exercer un droit essentiel. Par contre, je crois qu'il ne doit pas l'exercer seul.

Pour y remédier, diverses formules peuvent être envisagées, le Président de la République pourrait prendre sa décision avec l'accord, par exemple, du Comité constitutionnel ou du Président du Sénat. Si le Président de la République ne prend pas seul sa décision, le risque est beaucoup moins redoutable.

P.-H. TEITGEN. — Ne crois-tu pas que le texte constitutionnel actuel aboutira en fait et à l'expérience à une solution analogue à celle que tu recommandes ? Je ne crois pas que la consultation du Comité constitutionnel puisse être un moyen de pallier la difficulté. Le Comité constitutionnel est un organisme exerçant un contrôle juridique. Il est chargé d'apprécier la conformité des lois et des traités au texte constitutionnel. Je ne crois pas qu'on puisse lui demander d'intervenir en une matière qui est tout entière d'opportunité politique.

Mais la Constitution dit que le Président de la République exercera son droit de dissolution après consultation du Président des Assemblées, après avis du Président du Conseil. Ne penses-tu pas qu'à l'expérience cet avis, sans être un avis conforme, tiendra tout de même une place importante dans les appréciations du Président de la République et, qu'en fait, celui-ci ne se résoudra à la dissolution que si cette solution lui paraît recueillir, au moins en partie, les avis favorables des personnalités qui seront consultées. Je ne pense pas qu'un Président de la République du type normal prononce la dissolution du Parlement, en sachant qu'elle est mal vue du pays et que les Présidents des Assemblées, ou la majorité parlementaire, ou le Président du Conseil y sont hostiles.

Je le souhaite et je l'espère. D'ailleurs cela dépendra des hommes qui seront chargés d'appliquer la Constitution et, après tout, la Constitution envisage bien une procédure de révision

qui permettrait peut-être de trouver sur ce point une meilleure formule. En fait, nous arrivons à cette première conclusion qui s'impose toujours en cette matière : le texte d'une Constitution ne donne qu'une idée extrêmement lointaine de ce que sera dans la réalité des choses le régime politique. Il y a entre la lettre, les textes et la réalité établie un abîme : l'expérience sur ce point nous départagera.

Mais je crois savoir que tu exprimes également une seconde inquiétude : à ton avis, la Constitution nouvelle n'assure pas suffisamment la stabilité gouvernementale. Veux-tu expliquer ta pensée ?

La République peut-elle guérir du mal d'instabilité ?

G. JAQUET. — Très volontiers. C'est en effet, je crois, un point essentiel d'une révision constitutionnelle. Lorsque, aujourd'hui, on interroge le Français moyen et qu'on lui demande pourquoi il est si hostile à l'ancienne Constitution, la réponse est toujours la même. Parce que cette Constitution n'évitait pas l'instabilité gouvernementale permanente. Une révision constitutionnelle, pense-t-il, doit être essentiellement centrée sur ce point. Le projet que préparait Pflimlin et que l'Assemblée nationale avait finalement adopté, au moins dans son principe, à la veille de la démission du précédent gouvernement, était précisément centré sur ce point.

Par contre, la Constitution actuelle ne l'est pas. Et non seulement elle ne l'est pas, mais je me demande même si les risques de crise ministérielle ne sont pas plus grands.

Pourquoi ? Les auteurs de la nouvelle Constitution ont très bien compris qu'il fallait délimiter les pouvoirs de l'exécutif et du législatif. La confusion des pouvoirs qui existent dans l'ancienne Constitution était fâcheuse, et, finalement, l'exécutif n'avait aucune possibilité d'agir réellement. Il est prévu désormais que l'Assemblée nationale a des pouvoirs limités et qui peuvent encore cependant être délégués au gouvernement. C'est un peu paradoxal.

Autant la délégation de pouvoirs se comprenait très bien lorsqu'il y avait confusion entre les pouvoirs, pour permettre au gouvernement d'avoir quand même la possibilité d'agir, autant cela se comprend beaucoup plus mal lorsque les pouvoirs de l'exécutif et les pouvoirs du législatif sont nettement délimités.

Mais que va-t-il se passer ? Le Parlement, et non seulement l'Assemblée nationale, ayant des pouvoirs limités, ayant même délégué une partie de ces pouvoirs au gouvernement, quel sera encore son rôle ? On ne lui a laissé qu'un pouvoir à peu près total, celui de renverser les gouvernements. Lorsqu'on enlève à un organisme à peu près tous ses pouvoirs, sauf un, et que celui-ci est laissé dans sa totalité, cet organisme est tout naturellement tenté d'user et même d'abuser des pouvoirs qu'on lui a laissés.

J'ai très peur que cela se passe ainsi, et que non seulement cette Constitution nouvelle n'évite pas les crises, mais peut-être même les rende plus nombreuses encore. Voilà un danger et un danger très grave pour les institutions républicaines elles-mêmes.

J'ai très peur que, dans deux ans ou dans trois ans, le Français se dise : la Constitution de 1875 était républicaine, sa grande faiblesse était d'être impuissante à éviter les crises. En 1946, on a voulu faire un essai de rénovation républicaine, on a fait une nouvelle Constitution : les crises ont été aussi nombreuses, même plus encore. Puis, on a fait un dernier essai en 1958, un dernier essai de rénovation de la République, les crises sont encore aussi nombreuses, alors c'est le système républicain qui est mauvais. Cette conclusion serait évidemment fort grave et c'est pourquoi je crois qu'il faudra là aussi se pencher de nouveau très vite sur cette question.

P.-H. TEITGEN. — Il est évident que si l'expérience devait te donner raison, cette Constitution représenterait de très graves périls. Certainement, pour l'ensemble des Français, le problème essentiel est celui de la stabilité gouvernementale et ils seraient effroyablement déçus si la nouvelle Constitution n'assurait pas cette stabilité. Je suis toutefois un peu plus optimiste que toi. Et d'abord, permets-moi une observation. Es-tu bien sûr que l'instabilité ministérielle, sous le régime de la Constitution de 1946, découlait des malfaçons de cette Constitution ?

G. JAQUET. — Pas uniquement, bien sûr.

P.-H. TEITGEN. — Pour ma part, je suis persuadé que les affaires d'Indochine, d'Algérie sont fondamentalement à l'origine de la crise politique que nous avons connue. C'est parce que gouvernement, majorité, parlement ne parvenaient pas à régler ces problèmes de l'Indochine, de l'Algérie et de l'Outre-mer, qu'en définitive les majorités se décourageaient, les gouvernements s'épuisaient dans l'impuissance et que le pays, ayant l'impression de n'être pas gouverné, sentait monter sa rage. En fait, si le nouveau régime ne parvient pas à régler le problème d'Algérie et à régler les problèmes d'Outre-mer, il connaîtra, malgré les dispositions des textes, l'instabilité qu'a connue le régime de 1946, car les mêmes causes produiront en définitive indirectement les mêmes effets. Ceci dit, ne crois-tu pas, tout de même, que les textes actuels permettent de penser que la stabilité gouvernementale sera mieux assurée ?

Certes, il y a dans cette Constitution des principes, des règles, des dispositions, qui affaibliront les gouvernements devant les Assemblées. Par exemple, la fameuse règle du cumul des fonctions parlementaires et des fonctions ministérielles. Il est bien évident qu'un gouvernement qui, par hypothèse, serait composé à peu près uniquement, ou en majorité, de techniciens susciterait à l'Assemblée nationale un réflexe de défiance au départ, qui ne servirait pas sa solidité. Ceci dit, je constate que le gouvernement peut être renversé sans conditions spéciales de procédure le jour de sa présentation. Ce jour-là, il est obligé de présenter son programme. Un vote intervient pour lui faire confiance ou pour lui refuser la confiance et ce vote est libre. C'est, si tu veux, la question de confiance à la mode de 1875. Alors évidemment, ce jour-là, le gouvernement peut être renversé, sans autre forme de procès.

Mais, à partir du moment où il a obtenu la confiance, alors la crise devient tout de même très difficile, parce que la plupart des dispositions qu'avait préconisées Pflimlin ont été reprises dans cette Constitution... Sauf une, la désignation du successeur. Nous en parlerons tout à l'heure.

Constatons tout de même ceci : le gouvernement est en place, il réalise son programme, il a besoin d'un texte législatif. Ou bien, il veut s'opposer à une initiative parlementaire qu'il considère comme dangereuse pour sa politique. Il pose la question de confiance, sur son texte ou contre le texte parlementaire. La confiance est votée d'office s'il n'y a pas une motion de censure. Pour renverser le gouvernement ; pour lui refuser la confiance ; pour retoucher le texte qu'il propose ou faire adopter celui que souhaite le Parlement, il faut que la motion de censure soit votée. C'est dire qu'une fois en place, le gouvernement ne peut être renversé que si une majorité se prononce contre lui. Tu dis que c'était la même chose dans l'ancienne Constitution. Non, parce qu'il arrivait, dans l'ancienne Constitution, que le gouvernement puisse être renversé par une minorité relative. Tu sais très bien que la bonne moitié des crises ministérielles a été acquise dans des conditions plus...

G. JAQUET. — Parce que les gouvernements s'en allaient, mais ils n'étaient pas forcés de s'en aller. Cela risque d'être la même chose...

« Un texte plus classique qu'on ne le croit. »

P.-H. TEITGEN. — Je ne crois pas. Dans l'ancien système, le gouvernement était renversé parce que la confiance lui était refusée par 280 voix contre la confiance, tandis que s'étaient prononcés pour la confiance 260 ou 270 députés seulement. Théoriquement, il n'était pas renversé, mais il était tout de même pratiquement renversé, parce que comme le texte auquel il s'opposait se trouvait adopté, il ne pouvait plus rester au pouvoir.

Dans le nouveau système, si la motion de censure n'est pas votée par une majorité des députés composant l'Assemblée, c'est-à-dire dans l'état actuel des chiffres, par plus de 305 députés, non seulement le gouvernement conservera la confiance, mais le texte dont il ne veut pas ne sera pas adopté et par conséquent il pourra rester au pouvoir.

Je crois qu'il y a là tout de même une garantie qui est d'importance considérable.

Reste évidemment la question de la désignation dans la motion de censure du Président du Conseil suivant. Ceci était une garantie considérable, parce que nous savons très bien que les crises se produisent du fait de la conjonction des deux extrêmes. C'est quand on additionne les voix communistes avec les voix dorgéristes et les voix poujadistes qu'on arrivait, dans l'ancien système, à constituer une majorité contre le gouvernement, une majorité qui d'ailleurs, en raison de ses contradictions internes, ne pouvait pas prendre le pouvoir. Dans le système actuel, une telle disposition n'a évidemment pas sa place, puisque la Constitution réserve au Président de la République le soin de désigner le Président du Conseil. Dans de pareilles conditions, il n'était pas possible de prévoir dans la motion de censure la désignation du successeur.

G. JAQUET. — Je voudrais réfuter quelques-uns de tes arguments.

Tout d'abord, quelles sont les raisons de l'instabilité ministérielle ? Tu disais, il y a un instant, que ce n'était pas uniquement les vices constitutionnels qui étaient à l'origine des crises gouvernementales. Bien sûr. Trois raisons essentielles les expliquaient.

Tout d'abord, la situation politique générale que tu évoquais il y a un instant. Il est vrai que c'est la guerre en Indochine puis en Algérie qui a été à l'origine de bien des démissions. Et si demain on n'arrive pas à résoudre le problème, notamment de l'Algérie, on risque de retrouver une instabilité politique aussi grave.

Il y a une deuxième raison permanente : le trop grand nombre de partis en France. Il est certain que si nous n'avions, comme en Angleterre, par exemple, que deux ou trois grands partis, la situation serait certainement différente. Un parti pourrait avoir la majorité absolue et gouverner par conséquent pendant cinq ans, pendant toute une législature. Et il faudra bien que nous, hommes politiques, nous nous penchions sur ce problème essentiel. Les regroupements deviennent indispensables dans la mesure où nous voulons précisément clarifier la situation politique.

La troisième raison, enfin, est d'ordre constitutionnel. La Constitution actuelle tend à permettre dans une large mesure de réduire le nombre des crises ministérielles. Mais, comme tu le disais il y a un instant, l'origine la plus fréquente des crises ministérielles sur le plan parlementaire, c'est la conjonction des deux extrêmes, c'est la coalition des communistes, d'un côté, et de l'extrême-droite de l'autre. Eh bien, suppose que demain dans une Assemblée, cette coalition ait la majorité absolue. Elle pourra ouvrir des crises à volonté, puisqu'il suffit d'une majorité absolue de membres composant l'Assemblée pour renverser le gouvernement. Or, c'est cela le drame. Car cette situation peut se produire demain. La formule de Pflimlin, au contraire, permettrait de résoudre cette question dans la mesure où il fallait proposer un successeur et un programme gouvernemental pour renverser un gouvernement. Les communistes n'auraient pu se mettre

« La constitution d'une solide majorité républicaine conjurerait les périls que je redoute... »

d'accord avec l'extrême-droite sur le nom d'un successeur et sur un programme d'action gouvernementale, on aurait ainsi réduit sensiblement le nombre des crises. Ce projet était infiniment plus efficace que la Constitution actuelle.

Vers un regroupement des forces démocratiques.

P.-H. TEITGEN. — Peut-être qu'à l'expérience ton pessimisme relatif se trouvera justifié. Ce serait grave. Parce que évidemment le problème qu'il s'agirait de résoudre est un problème difficile. Comment peut-on faire fonctionner une démocratie dans un pays à partir du moment où au sein de son Assemblée librement élue s'organise, par la conjonction des extrêmes, une majorité anti-républicaine et anti-démocratique. La chose n'est pas impossible, mais alors il faut bien dire qu'on aperçoit difficilement les remèdes constitutionnels et techniques à pareilles difficultés politiques.

Mais n'existe-t-il pas de moyens politiques d'empêcher la polarisation vers les extrêmes, la totalisation de ces extrêmes au sein de l'Assemblée nationale ? Ce seraient alors les hommes, leurs initiatives, leur esprit de compréhension, leur esprit politique et leur action politique qui permettraient d'éviter le péril que tu redoutes.

G. JAQUET. — Certainement et c'est pourquoi je ne suis finalement pas pessimiste. Si les hommes de progrès, les démocrates sincères, les hommes de gauche ou du centre-gauche parviennent à se mettre d'accord, je crois que les périls peuvent être évités.

... « Et serait le seul moyen de garantir l'efficacité des nouvelles institutions » ...

Seulement le comprendront-ils, à temps, et y parviendront-ils ?

Ce qu'il importe de créer dans notre pays, c'est un vaste rassemblement démocratique comprenant les grands partis républicains, Mouvement Républicain Populaire, Parti radical, Parti socialiste et U.D.S.R. soutenus par les Centrales syndicales et indépendantes proposant à l'opinion un programme gouvernemental efficace.

Si nous parvenons à faire cela, alors je suis persuadé que tous les périls que nous avons évoqués, il y a un instant, sur la Constitution disparaîtront très vite, et je suis persuadé également que nous arriverons très vite à dégager une majorité de gouvernement et que les partis extrémistes deviendront infiniment plus faibles et moins redoutables. Seulement, cela il faut le faire et il faut le faire vite, et il faut surtout essayer de sortir de nos ornières du passé.

Avant chaque campagne électorale, nos partis établissaient des programmes spectaculaires, de vastes catalogues que nous étions incapables souvent de réaliser, c'est pourquoi aujourd'hui les partis politiques traversent une période de discrédit dans l'opinion.

Eh bien ce discrédit, il faut le surmonter, il faut le surmonter par un effort de clarté et de lucidité, de courage et de franchise en disant à l'opinion publique : voilà le programme que nous avons établi ensemble. Ce programme est peut-être moins spectaculaire que les programmes précédents, mais il apporte des solutions véritables et nous avons la volonté absolue de le réaliser entièrement. Je crois que ce regroupement et ce langage nouveau peuvent créer un choc dans l'opinion.

P.-H. TEITGEN. — Je ne puis qu'approuver ton propos. Il est à la fois lucide et courageux. Car, en effet, il ne peut y avoir en France de gouvernement vraiment stable et efficace qu'appuyé sur une majorité républicaine. Et il ne peut y avoir de majorité républicaine que par une coopération, une conjonction des volontés des hommes du parti socialiste, du parti radical, du M. R. P. et même d'une partie des Indépendants qui restent fondamentalement républicains. Si nous n'aboutissons pas à cette coopération, alors il n'y aura pas de majorité républicaine solide. S'il n'y a pas de majorité républicaine solide, quelles que soient les dispositions constitutionnelles, il n'y aura pas de stabilité gouvernementale et d'efficacité du gouvernement.

Seulement le péril est grand parce que cette conjonction, cette coopération des partis républicains sur la base d'un programme raisonnable, intelligent, audacieux mais limité, cette coopération n'est possible qu'à la condition qu'on évite la polarisation vers les extrêmes. Si le parti socialiste, par la force des choses, sous la pression des événements auxquels il ne pourrait résister, se trouvait emmené dans la direction d'un Front Populaire en coopération avec les communistes, si le M. R. P. et les Indépendants, par la force des choses, se trouvaient emmenés dans une coopération orientée vers la droite, alors ce que tu souhaites et ce qui est nécessaire deviendrait rigoureusement et totalement impossible. Si aux prochaines élections M. Pflimlin, M. Queuille et M. Guy Mollet font figure devant l'opinion de champions irréductiblement hostiles et décidés à se combattre jusqu'à la mort sans merci et sans pardon, comment pourront-ils le lendemain expliquer à la même opinion publique que les nécessités leur imposent l'établissement d'un programme minimum commun et la conclusion d'un pacte de majorité pour la durée de la législature ?

Je pense que le problème que tu poses là est fondamental, mais qu'il supposerait d'abord du courage et de la lucidité chez les chefs politiques, le courage de résister à certaines pressions démagogiques. Car au fond l'opinion aime bien cette bataille sans merci et sous le signe des extrémistes. Ensuite, il faudrait aussi une législation électorale qui n'empêche pas la lutte électorale de prendre l'allure que tu souhaites et qui serait indispensable aux regroupements du lendemain.

C. JAQUET. — Je suis d'accord avec tes observations. Je peux t'assurer que le parti socialiste est prêt à s'opposer à toute idée de Front Populaire. Ceux qui, avec moi avant le congrès, s'étaient prononcés contre la ratification de la Constitution étaient aussi hostiles que les autres à un rapprochement avec le parti communiste. Il faut donc que des hommes habitués à travailler ensemble — et ceux que tu citais, il y a un instant, sont en effet des hommes valables — prennent l'initiative de proposer le regroupement de tous les démocrates.

Nous avons à quelques-uns, tu le sais, pendant la campagne du référendum, et justement à un moment où nous étions divisés sur la réponse qu'il fallait donner, tenté de rassembler un certain nombre d'hommes politiques, du M. R. P., du parti radical, du parti socialiste, de rassembler des syndicalistes Force Ouvrière et C. F. T. C., de rassembler un certain nombre de techniciens considérés comme des hommes de gauche ou du centre-gauche. Certains étaient pour le « oui », d'autres étaient pour le « non » et nous leur avons dit : « le problème essentiel, ce qui importe, ce n'est pas de savoir si vous êtes « pour » ou « contre » la Constitution.

Ce qu'il importe de savoir, c'est si demain, lorsque la réponse aura été donnée par le pays sur la Constitution, vous serez capables de vous entendre sur un programme de gouvernement malgré vos divergences passagères. » Cette entreprise, il faut la réussir. Notre victoire dépend de notre audace et de notre courage.

Tous ceux qui, au cours des dernières années, ont commenté la crise française avaient coutume d'opposer le nouveau dynamisme de notre économie et la crise persistante de nos institutions. Le paradoxe était plus profond encore que la simple constatation de ce contraste ne pouvait le laisser supposer : en effet, d'une part, les Pouvoirs publics, malgré leurs insuffisances, ont joué un rôle irremplaçable dans l'essor remarquable de la production française depuis la Libération, en se faisant les promoteurs du plan de modernisation et d'équipement, et d'une politique d'investissements de grande envergure ; d'autre part, il est certain que le rajeunissement de notre économie, en provoquant l'éclatement de structures vieillies et en entraînant une mue douloureuse, a été la cause effective de certains aspects essentiels de notre malaise politique, comme le poujadisme, par exemple, l'a démontré spectaculairement.

Pour trancher cette contradiction, les hommes qui ont réussi, à travers les vicissitudes de notre politique, à faire prévaloir des vues économiques à long terme auraient dû parvenir simultanément à faire adopter, par la masse de l'opinion française, des concepts correspondants. Alors, saisissant la portée de l'évolution qui s'accomplissait dans leur pays, les Français auraient mieux supporté ses inconvénients passagers.

En fait, le répertoire parlementaire, comme celui des campagnes électorales, montre l'échec des efforts tentés jusqu'à présent pour ouvrir la mentalité de l'homme de la rue aux mythes économiques modernes. Inconsciente des transformations qui se produisent sous ses yeux, l'opinion française moyenne continue à se partager entre ceux qui croient encore aux seules vertus du « poincarisme », malgré le retard pris par la France entre 1926 et 1939 par rapport aux autres nations industrielles, et ceux qui voient, dans l'opposition du « mur d'argent », la cause unique de l'échec régulier de toutes les expériences socialistes dans notre pays.

La persistance de ces disputes anachroniques n'est pas seulement un obstacle de taille à la poursuite de toute action économique positive. Elle contribue à entretenir autour de faux enjeux des mentalités antagonistes et empêche des reclassements politiques mieux adaptés que les anciens aux réalités actuelles. L'attitude adoptée face aux problèmes économiques reste, en effet, l'un des éléments déterminants de clivage entre les différents courants politiques. Le dialogue, désormais illustre, entre M. Guy Mollet, pourfendant « la droite la plus bête du monde », et M. Duchet, moquant

**La planification des investissements indispensables
au développement national...**

POUR UNE DOCTRINE

« la gauche la plus farfelue du monde », devait, dans l'esprit de ses protagonistes, ouvrir une ère nouvelle de la politique française : celle d'un bipartisme où une droite libérale et une gauche dirigiste, absorbant ou tenant à l'écart les autres formations, auraient procédé entre elles à un partage alternatif du pouvoir.

Nombreux sont ceux qui, pour des raisons éthiques aussi bien que techniques, rejettent le dilemme ainsi posé. Ils se refusent à admettre que la liberté individuelle et le progrès social puissent s'exclure, ou inversement, qu'il y ait à choisir entre la dictature des intérêts privés et la mainmise envahissante de l'État sur l'ensemble de l'économie. Mais leur affirmation de l'existence d'une troisième voie a été jusqu'à présent trop empirique, insuffisamment fondée en théorie, pour posséder la rigueur et la vigueur capables d'entraîner les convictions. Ils ont parlé de « planification souple », émis l'opinion qu'une action d'orientation de l'économie par l'État n'était nullement incompatible avec le maintien « à la base » de la liberté des entreprises et des consommateurs. En fait, ils ont été considérés tour à tour comme des dirigistes honteux, quand ils parlaient de la nécessité

d'une certaine planification, ou comme des planificateurs honteux, quand ils se montraient partisans du maintien d'une certaine liberté d'entreprise. Leur pragmatisme, qui aurait été suffisant sans doute dans les pays anglo-saxons, ne saurait satisfaire un peuple comme le nôtre avide de formulations de principe.

Est-il possible de définir, en termes relativement simples, une doctrine économique moderne, qui assume réellement les phénomènes économiques de notre temps ; qui puisse représenter une synthèse authentique des aspirations de tous ceux qui n'approuvent ni la politique de M. Ramadier, ni celle de M. Pinay ; qui soit capable de fonder une convergence positive entre les efforts d'hommes appartenant à des groupes sociaux et professionnels différents, ouvriers, ruraux, chefs d'entreprise, etc..., également soucieux d'une direction économique efficace et de la sauvegarde des libertés, sans lesquelles il ne peut y avoir d'épanouissement personnel et familial ?

Une communication récente de l'économiste Jean Marczewski à l'Académie des Sciences Morales et Politiques (1) apporte une contribution intéressante

(1) Jean Marczewski : *Le Socialisme et la Monnaie*.

ÉCONOMIQUE MODERNE

par J. FONTANET

aux recherches qu'il serait souhaitable de voir ainsi entreprendre. Sous le titre : « Le Socialisme et la Monnaie », cette étude se présente comme une tentative d'établir une synthèse de la planification et de la liberté monétaire. Nous pensons utile d'en faire ici l'analyse.

L'auteur constate tout d'abord que la monnaie est, sans aucun doute, l'un des instruments les plus ingénieux de l'organisation sociale. D'une part, elle permet de scinder le processus d'échange en deux opérations, distinctes dans le temps et dans l'espace. Contrairement au troc, elle donne donc à l'individu une liberté de choix beaucoup plus grande. Surtout, la possibilité de fractionner les échanges est la condition même d'une division du travail tant soit peu poussée au sein de la société, avec tous les avantages de la spécialisation et du progrès technique qui en résultent.

D'autre part, la monnaie « permet la comparaison de toutes les valeurs matérielles d'un espace économique », et, à travers le jeu du marché, relie automatiquement entre eux tous les calculs économiques des agents particuliers, assurant ainsi une coordination automatique entre les besoins et les préférences de la population et la répartition effective des ressources nationales.

Ainsi, la monnaie remplit-elle des fonctions positives remarquables, qui rendent possible davantage de liberté individuelle et d'efficacité sociale.

Mais, remarque M. J. Marczewski, « comme tous les instruments d'une très grande puissance, la monnaie peut facilement devenir dangereuse. En s'accumulant entre les mains de certains individus, elle leur donne une liberté d'action qui cesse d'être compatible avec celle des autres. D'instrument de liberté, elle devient alors instrument d'oppression. En scindant le processus d'échange, en rendant possible la remise indéfinie de l'acte de contre-prestation, elle désorganise le marché et brouille les données du calcul économique. Au lieu de contribuer à l'efficacité sociale, elle favorise alors le gaspillage de ressources, dont le plus douloureux est celui de la force de travail.

Or, le socialisme est né de la révolte contre « l'exploitation de l'homme par l'homme » et de la conviction qu'il est possible de maîtriser la production, pour l'adapter directement aux besoins de la société. Le socialisme devait donc nécessairement entrer en conflit avec les diverses libertés que procure la monnaie.

Cependant, le rêve des premiers socialistes, qui pensaient pouvoir sup-

primer purement et simplement la monnaie, a reçu un démenti cruel lors de l'expérience russe du communisme de guerre (1918-1921). Lénine et, peu après, Staline ont été obligés de reconnaître que pendant la première période de transition du capitalisme au communisme, tant que la production et la distribution communistes de produits ne sont pas entièrement réalisées, la suppression de la monnaie n'est pas possible. »

La monnaie et le socialisme sont donc condamnés à une co-existence indéfinie, puisqu'il n'y a guère de chances pour qu'un système intégralement communiste de distribution des produits soit jamais réalisé.

Le secret des succès et des échecs soviétiques

Contraints d'accepter le maintien de la monnaie, les pays socialistes ont néanmoins tenté de limiter le plus possible les libertés monétaires. Ils ont supprimé la liberté d'entreprise par l'appropriation collective de la plus grande partie des moyens de production. Ils ont supprimé la liberté commerciale, en organisant, dans la plupart des cas, la répartition administrative des approvisionnements aussi bien que des productions des entreprises, et en fixant autoritairement les prix.

Comment fonctionne alors le système économique ? Un plan conçu uniquement en termes quantitatifs, et suivant un ordre de priorité rigide, définit les objectifs nationaux de production, sans tenir aucun compte de leur valeur monétaire. « La fonction essentielle de la monnaie, qui est d'exprimer les tensions entre les ressources rares et les besoins sociaux, est donc totalement ignorée à ce stade. »

Certes, aux stades inférieurs, les entreprises et les consommateurs, pour se procurer les produits dont ils ont besoin, doivent les payer et se trouvent donc bien obligés de procéder à des calculs économiques pour aménager au mieux l'utilisation de leurs ressources et obtenir au moindre coût le résultat qu'ils désirent. Mais ces calculs particuliers ne sont pas reliés entre eux par un système de valeurs homogènes, puisque la fixation des différents prix et leurs rapports sont arbitraires. La liaison entre les demandes des entreprises, les préférences des consommateurs et la répartition des ressources nationales est donc très imparfaite, les ajustements ne peuvent intervenir qu'à posteriori, souvent avec un retard important, cause de gaspillages ou

d'à-coups sérieux dans le fonctionnement de l'appareil économique. La situation économique de la Pologne, lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement Gomulka, après une expérience de socialisation très poussée de l'économie, était une illustration complète d'un tel processus.

M. Marczewski, qui a particulièrement étudié la planification et la croissance économique des démocraties populaires, donne d'ailleurs lui-même quelques exemples suggestifs des conséquences du système : « Les prix fixés arbitrairement par l'État, démontre-t-il, n'exprimant pas les raretés relatives des facteurs de production employés; en particulier, conformément à la doctrine marxiste, l'usage de capitaux fixes n'est soumis à aucun intérêt; le capital, qui, dans ces pays, constitue certainement le facteur le plus rare, est de ce fait effroyablement gaspillé... Les avantages découlant du dépassement quantitatif du plan et les pénalités d'ordre matériel et moral qui sanctionnent la non-exécution du plan sont généralement bien plus importants que les profits que l'entreprise peut réaliser par la compression de son prix de revient; au lieu donc de rechercher l'amélioration de sa rentabilité, l'entreprise est conduite à porter au maximum les indices conventionnels d'exécution du plan, ce qui l'amène fréquemment à adopter des solutions anti-économiques : elle cherchera, par exemple, à augmenter la valeur globale de sa production en fabriquant les objets les plus faciles à exécuter, et en se servant des matières premières les plus coûteuses.

» Les entreprises respectent donc les préférences du planificateur central pour les objectifs prioritaires, mais elles le font à un coût excessif en termes de ressources nationales, ce qui compromet l'exécution des objectifs non prioritaires. C'est là le secret à la fois des réussites les plus spectaculaires et des échecs les plus lamentables de la planification soviétique. »

Conciller la planification

et les libertés monétaires.

Est-il donc possible d'atteindre les objectifs essentiels d'un authentique idéal socialiste d'organisation économique, sans renoncer aux fonctions positives de la monnaie et aux avantages techniques et moraux des libertés qu'elles apportent ?

Cette conciliation est possible, répond l'auteur, à condition de bien définir le rôle de la planification et celui de la monnaie, « et de limiter le champ d'action de chacun de ces deux instruments de gestion économique au domaine qui lui est propre. »

Le rôle de la planification n'est pas de désigner à chacun ce qu'il doit consommer, ni même ce qu'il doit produire, mais d'affecter, grâce à un mécanisme spécial, une partie adéquate du revenu national aux investissements indispensables qui, n'étant pas liés directement à la demande spontanée des consommateurs, ont peu de chances d'être réalisés intégralement, sans une intervention consciente de l'État.

Il s'agit essentiellement des investissements qui correspondent aux besoins de développement de longue période de l'ensemble de la Nation et à un aménagement des ressources nationales dans le temps, de façon à assurer l'accroissement maximum de la production, tout en répartissant le plus équitablement possible entre les générations successives le bien-être qui en résulte.

Dans les pays capitalistes, si les investissements liés à la demande des consommateurs sont normalement exécutés, puisque le jeu du marché permet aux stimulants nécessaires d'intervenir il n'en est pas de même des investissements correspondant à des besoins de développement de longue période. En effet, de tels besoins n'étant pas spontanément ressentis par les consommateurs, seule l'intervention de l'État peut les faire valoir. Mais il n'est nullement indispensable que l'action directe de l'État s'étende, comme dans les pays socialistes, aux autres investissements, dont l'accomplissement peut, au contraire, avantageusement être laissé à l'initiative des entreprises.

Il suffirait donc, propose M. Marczewski, que soit constitué un mécanisme spécial capable de faire valoir les besoins de développement de longue période pour l'ensemble de la Nation, et d'introduire *sur le marché* la demande de ressources correspondantes. L'auteur propose donc l'institution d'un Fonds National d'investissement, géré par un corps de représentants nationaux qualifiés, dont le rôle serait de rassembler les fonds nécessaires à l'exécution des investissements définis par un Plan National de développement, et de répartir ces fonds entre les entreprises publiques, privées ou coopératives, désireuses d'effectuer les investissements planifiés après les avoir mises, au besoin, en concurrence.

Les ressources du fonds proviendraient d'impôts spéciaux, source d'épargne « dirigée », mais aussi de dépôts volontaires, rémunérés par un intérêt. Les manipulations du taux de l'intérêt à l'entrée et à la sortie permettraient d'ajuster le volume global des disponibilités du Fonds aux besoins prévus par le Plan National de développement. En outre, la Banque d'émission pourrait intervenir, soit en faisant des

avances au Fonds pour accroître ses ressources lorsque le maintien du plein emploi de la main-d'œuvre exigerait un développement des investissements planifiés au delà des disponibilités existantes, soit en recevant une partie des disponibilités du Fonds afin de les neutraliser provisoirement, lorsqu'il conviendrait de combattre des tendances inflationnistes.

Ainsi, la limitation des libertés monétaires indispensables pour assurer les besoins de développement de la Nation serait réduite au maximum; et surtout elle serait organisée de façon non pas à détruire les mécanismes monétaires, mais au contraire à s'en servir. Le système de planification préconisé permettrait de maintenir l'entreprise privée avec tous ses avantages, l'appropriation collective des moyens de production cessant d'être une exigence doctrinale et devenant une question de pure opportunité économique; la monnaie et le marché conserveraient la totalité de leurs fonctions positives.

Si nous nous sommes longuement étendus sur ces thèses, notre propos n'est pas cependant d'émettre un jugement technique à leur endroit : c'est l'affaire des spécialistes. Ce que nous avons voulu, c'est souligner l'intérêt de l'axe de pensée de ces travaux.

Les conditions

d'une vraie démocratie économique.

La démocratie économique suppose à la fois une orientation générale de l'économie, avec la participation de représentants qualifiés de tous les groupes sociaux et professionnels de la Nation, et l'existence d'une marge de liberté, où puissent se prendre des décisions autonomes et où, par conséquent, puissent être redistribuées des responsabilités entre tous ceux qui concourent à la vie économique de la Nation. S'il est vrai qu'il ne pourrait y avoir de démocratie économique dans un régime où les monopoles capitalistes exerceraient une dictature sans frein, il n'y en aurait pas davantage dans un système bureaucratique, qu'il soit d'essence technocratique ou totalitaire.

Appelons donc de nos vœux l'effort d'élaboration théorique qui donnera naissance à une doctrine moderne, capable de réaliser la synthèse des acquisitions les plus récentes de la pratique gouvernementale et des aspirations de milieux très différents qui souhaitent, tout à la fois, une économie efficacement orientée et la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice de responsabilités créatrices et à l'épanouissement de l'homme à tous les postes de travail.

● **“ La Paix du Dimanche ” de John Osborne au théâtre des Mathurins.**

Théâtre

● **LA PAIX DU DIMANCHE**

Le mal de la jeunesse moderne tend à devenir la tarte à la crème de la littérature et du cinéma. Que de témoignages sur la jeunesse nous sont infligés qui, rapidement, se révèlent faux, partiels, superficiels!

Dans « La paix du dimanche », John Osborne nous offre heureusement beaucoup mieux et beaucoup plus qu'un portrait de la jeunesse d'aujourd'hui, portrait qui aurait pu difficilement échapper au schématisme ou à l'inconsistance. La pièce n'a de pacifique que son titre. Retentissante de colère, de fureur, d'indignation, d'arrogance, de révolte, d'insolence, de grossièreté, cette œuvre nous met en présence de jeunes hommes et de jeunes femmes qui s'affrontent, se heurtent, se déchirent et, dans un climat de tension, de crispation et d'amertume, cachent beaucoup de tendresse profonde et de sensibilité discrète.

John Osborne (30 ans) est le chef de file de ce groupe de jeunes écrivains anglais rassemblés sous l'étiquette publicitaire de « the angry young men » — les jeunes hommes en colère — qui, dans un manifeste récent, déclaraient : « Il faut admettre l'analyse marxiste de la société et, partant, de l'art ... On continue de jouer des pièces basées sur la ridicule idée que les gens craignent et respectent encore la couronne, l'empire, l'église, l'université et la bonne société. » De tels propos donneraient à craindre que John Osborne ne soit qu'un littérateur engageant son art au service exclusif d'une politique et d'une idéologie. Il n'en est rien. Osborne est d'abord un auteur de talent et ses personnages ne sont ni les ennuyeux porte-parole d'un dogmatisme ni des marionnettes mobilisées aux ordres d'un fanatisme, mais des êtres de chair et de sang qui crient (un peu trop...), blasphèment, se blessent, souffrent et aiment. Les dialogues percutants, violents, ironiques ne sombrent pas dans la grandiloquence et atteignent parfois au pathétique, cependant il est dommage qu'ils cèdent par instants à la facilité et à la gratuité.

« La paix du dimanche » est l'histoire d'un couple. Lui, Jimmy, fils d'ouvriers, intellectuel bourré de prétentions, mépri-

sant, brutal, exaspérant, rageur, agressivement et puérilement provocant à l'égard d'un monde incohérent et d'une société enlisée dans le conformisme et la médiocrité, un écorché vif, au fond un faible jouant les cyniques. Elle,

Pat, fille d'aristocrates, douce, simple, patiente, désarmée et digne. Ils se sépareront et ils se retrouveront... Incidents, conflits, malentendus, imprécations, sarcasmes ont pour témoins et participants un ami du mari, modeste et généreux,

Brigitte Auber et Pierre Vanack dans une scène de « La Paix du Dimanche »

« Des êtres de chair et de sang qui crient... »

● Ingmar Bergman, fils de pasteur

et une amie de la femme, séduisante et complexe. La jeunesse a bien d'autres visages que d'aucuns trouveront ou plus irritants ou plus attachants ou plus déconcertants, mais John Osborne n'a pas eu l'exclusive et maladroite ambition de dessiner les traits généraux de toute une génération britannique ; individualisés, ses héros n'en sont que plus vrais et ils ont très bien supporté le voyage des rives de la Tamise vers celles de la Seine.

« La paix du dimanche », c'est le témoignage d'un tragique désordre et le visage d'enfants désemparés d'une époque déséquilibrée.

De l'adaptation française de Constance Coline, de la mise en scène de Raymond Gérome, de l'interprétation qui réunit Pierre Vaneck, Brigitte Auber, Pierre Trabaud, Judith Magre, on ne peut que louer la perfection, l'intelligence, la maîtrise. Un spectacle de qualité.

HENRI BOURBON.

C'est possible, mais ce qui est sûr, c'est qu'il a participé avec Sjöberg et quelques jeunes cinéastes à la résurrection du cinéma suédois.

Ses recherches esthétiques sont éblouissantes. Certes, les paysages et les éclairages nordiques lui fournissent une admirable matière, mais par ses prises de vues et son montage il transcende la réalité, la baignant d'une lumière extraordinaire, intégrant dans une même organisation plastique, interprètes et décors, afin de réaliser entre ses personnages et le cadre où ils se meuvent l'unité tragique.

Cinéma

● UN GRAND CRÉATEUR CINÉMATOGRAPHIQUE : INGMAR BERGMAN

Les salles de répertoires ont offert aux cinéphiles parisiens, pendant la saison 1957-1958, une impressionnante série de films venant de Suède et portant la signature désormais célèbre d'Ingmar Bergman.

C'est ainsi que nous avons eu le privilège de voir coup sur coup : *Sourire d'une nuit d'été*, *La Nuit des forains*, *Le septième sceau* et *Jeux d'été* (Sommarlek), ainsi que la « reprise » de *Monika*, film méconnu et méprisé à l'époque de sa première sortie, en 1954.

Ingmar Bergman, né en 1918, fils d'un pasteur, est tout d'abord un homme de théâtre. Metteur en scène au Théâtre Royal de Stockholm, il y rencontre Alf Sjöberg (1) pour qui il écrit le scénario de *Tourment*, puis aborde la mise en scène cinématographique. De 1945 à 1958, il réalise dix-neuf films.

Or, si la critique est unanime pour louer l'œuvre de Bergman, l'interprétation que chacun fait de celle-ci est diverse. Pour les uns, Bergman est un mystique torturé, et pour les autres un apostat, lucide et grinçant.

Une chose est certaine : l'œuvre de Bergman est angoissante parce qu'angoissée. Ses variations sur les thèmes de l'Amour et du Bonheur, du Bien et du Mal, de la Vie et de la Mort, de l'Être et du Néant, ne peuvent laisser insensible.

On reproche à Bergman son pessimisme parce qu'il ne conclut pas, ou conclut de façon ambiguë. Mais le poète doit-il être professeur de philosophie ou de morale ?

« Que je sois croyant ou incroyant,

chrétien ou païen, je travaille à construire avec tout le monde la cathédrale, parce que je suis artiste et artisan. » (Bergman.)

Or, sur le plan de son apport au 7^e Art, personne ne conteste à Bergman une importance considérable. Certains affirment que l'auteur du *Septième Sceau* est en train de donner les principales directions du cinéma de demain.

— *Jeux d'été* (1950) est l'histoire d'un couple d'adolescents mordant dans la vie à pleines dents ; mais la mort du jeune homme laisse sa compagne en plein désarroi, partagée entre la tentation du désespoir et l'appel de la vie.

— *Monika* (1952). Le thème de départ est semblable au précédent, mais cette fois, Bergman laisse « vivre » ses personnages. C'est leur amour qui meurt tristement, de façon presque sordide.

— *La Nuit des forains* (1953). Une

« Le Septième Sceau », un film de Ingmar Bergman.

Le problème de la mort et de l'Au-delà.

(1) Le prestigieux réalisateur de *Mademoiselle Julie*.

et metteur en scène de génie.

« Sommariek », un film de Ingmar Bergman

Vanité des souvenirs et des gloires éphémères.

caravane de forains mène une lutte pour la vie et le bonheur, tragique et désespérée.

— *Sourire d'une nuit d'été* (1955). En l'espace d'une nuit agitée, tout un monde se débat désespérément pour remonter à la lumière. Certains semblent devoir s'en sortir...

— *Le Septième Sceau* (1956). Dans

une humanité finissante, les hommes cherchent une réponse à l'angoissant problème de la Mort et de l'au-delà.

A travers ces quelques films, nous percevons l'itinéraire spirituel de ce grand cinéaste. Si nous en connaissons les tenants, nous en ignorons les aboutissants.

Elie Povez conclut en ces termes une remarquable analyse du *Septième Sceau* dans la revue *Télé-Ciné* :

« A dessein, Bergman confond les

valeurs : le Bien et le Mal ne font plus qu'un même désespoir. Il mêle les genres. Faut-il rire ou pleurer ? Est-on dans le passé ou dans l'avenir ? Enfin, il unit les styles : le réel affleure, mais le cauchemar brouille les cartes ; la simple lenteur de vivre est secouée par le trépidant carnaval des figures. A dessein, Bergman mélange tout dans son bouillon de culture : un cinéma est en gestation. »

MARCEL ROY.

● Bach et Mozart, musiciens religieux.

Disques

● LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET L'ESPRIT RELIGIEUX

Le rôle et la signification de la musique religieuse ont été — et sont encore — l'objet de maintes controverses; la salle de concert, « temple » de la musique, peut-elle devenir « temple » tout court et abriter en son sein une partition religieuse qui deviendra simplement œuvre d'art; en ce cas, est-il légitime que la musique religieuse, entraînée par le courant musical, suive la même évolution et collabore, elle aussi, à l'édification des nouveaux mondes sonores ?

À ces questions, les réponses des compositeurs ont différé. Mozart, par exemple, dans une lettre adressée à son père, déplorait que la « transformation du goût se soit malheureusement étendue jusque dans la musique d'église, ce qui ne devrait pas être. » Mozart, pourtant, fut accusé de n'avoir composé des œuvres religieuses que « sur commande », d'avoir ignoré le « véritable » esprit religieux, enfin d'avoir pu, dans le même temps (en 1791), écrire *La Flûte enchantée*, opéra ma-

çonique, une Cantate franc-maçonnique en ut (K 623) et la célèbre *Messe de Requiem* ?

Comment se présente ce *Requiem* ? Le splendide enregistrement dirigé par Karl Böhm et que vient d'éditer la collection Philips-Réalités (C 11) nous permet de revenir sur cette partition prodigieuse. Il faut entendre l'imploration pressante de l'humanité dans le *Kyrie*, la supplication du *Rex tremendae* ou encore la plainte des damnés du *Confutatis*, pour savoir que le *Requiem* de Mozart dépasse de très loin « l'œuvre d'art ». Ultime partition mozartienne, le *Requiem* traduit, en termes bouleversants, une vision profonde de la mort, une véritable *expérience* de la mort telle que la vivait déjà Mozart.

L'actualité discographique nous permet de confronter ce *Requiem* avec un autre sommet de la musique religieuse : *La Messe en si*, de Jean-Sébastien Bach. Cette Messe n'est pas exempte d'ambiguïtés; dédiée au Prince Électeur Auguste III dont Bach voulait obtenir

la faveur d'un titre de compositeur de la Cour de Saxe, elle est à la fois catholique (religion du Prince Électeur) et luthérienne. Ses vastes dimensions, par ailleurs, ne lui permettent pas d'être incorporée dans un office normal, enfin les musicologues ont découvert que cette Messe est en réalité le groupement de quatre fragments de longueur différente, composés entre 1732 et 1741. Mais devant les accents, tantôt de la jubilation triomphante, tantôt de la prière individuelle, ces détails ne sont que de vains mots. *La Messe en si*, extraordinaire construction musicale, n'en est pas moins un grand appel vers Dieu au service de qui s'est mis le génie de Bach.

La musique religieuse, par le truchement du disque, devient fastueuse : *Le Requiem* de Mozart est présenté dans la belle collection Philips-Réalités, tandis que la firme Erato nous offre une excellente version de *La Messe en si*, dans un coffrage d'un grand luxe et accompagnée d'un texte important de M. Norbert Dufourcq. Soulignons que cette *Messe en si*, dirigée par Fritz Werner, réunit des solistes de grande classe, tant instrumentalement que vocalement. (Erato LDE 3073 à 3075.)

CLAUDE SAMUEL.

Jean-Sébastien Bach

Wolfgang Amadeus Mozart

De la ferveur religieuse...

... à la religion humaine.

● *Où va la droite ? de Paul Sérant*
 ● *La Ville et l'Église, de Jean Chelini*

« Où va la droite ? » (1) demande M. Paul Sérant dans un essai récent. *Homme de droite* parce qu'il lui est « impossible » d'être de gauche, on pense que l'auteur pourra, en pleine connaissance de cause, répondre à une question qu'il pose avec assurance. Mais il est plus d'une droite. Dans un ouvrage qui fait date, M. René Rémond en a distingué au moins trois : il y a une droite « légitimiste » et traditionaliste, il y a une droite « orléaniste » et constitutionnelle, il y a une droite « bonapartiste » et plébiscitaire. La droite « légitimiste » que l'on nommerait plus volontiers la droite doctrinaire est la seule droite qui tienne et c'est la seule, en tout cas, qui revendique son appellation : de Maistre à Maurras, elle offre de nombreux titres à la considération. Quant aux droites « orléaniste » et « bonapartiste », elles ont changé souvent de noms au cours du siècle dernier. Laissées-pour-compte de la gauche, elles répudient aujourd'hui la Révolution qui les a nourries mais n'en accepte pas moins ses principes.

A quelle droite appartient M. Paul Sérant ? Porté, peut-être clandestinement, sur les fonts baptismaux de l'*Action Française* par une famille de bourgeoisie traditionaliste et catholique, M. Sérant paraît quelque peu infidèle aux promesses de son baptême. Il continue d'admirer sans réserves la critique maurrassienne de la démocratie, d'ailleurs tombée plus ou moins à l'heure actuelle dans le domaine public, mais il a subi, comme beaucoup de jeunes gens de son âge, la tentation du fascisme et ce qu'il pardonne le moins à la IV^e République c'est sans doute la mort de Brasillach. Entre la droite de la chaire et la droite de la rue, M. Sérant, également éloigné de l'une et de l'autre, cherche la voie de la « sagesse ». On croyait que René Guénon la lui avait montrée. Pourtant, ce n'est pas Guénon, c'est M. Pinay qu'il semble vouloir suivre aujourd'hui. La voie de la « sagesse », pour M. Sérant, débouche sur l'Europe, le Marché Commun, la démocratie. Certes, M. Sérant n'admet pas la démocratie de tradition jacobine et laïque dont M^{sr} Freppel disait un jour qu'elle n'est pas, en France, « un régime comme un autre » et dont le sénateur Plaisant affirmait récemment qu'elle est une « religion ». Il prône plutôt cette « saine démocratie » à laquelle S. S. Pie XII faisait allusion

dans une encyclique et qui, prononcée à la manière anglo-saxonne, coïncide un peu partout aujourd'hui avec l'esprit de liberté. A « La France, mais... » de Ranc et de ses amis, répond ainsi, quatre-vingts ans après, un : « la démocratie, mais... » qui, tombé de lèvres pincées, marque, plus qu'une feinte du langage, une restriction de conscience.

Démocrate à son cœur défendant, il vaudrait mieux dire libéral dans le sens un peu réactionnaire où M^{me} de Staël entendait que « la liberté est ancienne », M. Paul Sérant veut une droite sage. Le nationalisme, le bellicisme, le militarisme appartiennent, pour lui, à un âge révolu. La droite, en 1958, doit être européenne et pacifiste. Ainsi renouerait-elle avec sa véritable tradition, ainsi retrouverait-elle l'esprit de la légitimité perdue. Car, écrit M. Sérant, « l'esprit légitimiste n'a jamais connu l'idolâtrie de la Nation ». Il importe peu que, pour étayer son propos d'ailleurs exact, il cite Chateaubriand qui a précisément donné un ton belliqueux au légitimisme et qui est comme le lointain ancêtre d'un Henri de Kérillis. Ce qui compte davantage, à l'heure présente, c'est la définition que propose M. Paul Sérant de la légitimité. Pour ce disciple de Guénon, elle coïncide dans la plus haute acception du terme avec la *tradition*. Restaurer la monarchie ? Non. Il faut restaurer la métaphysique. Les électeurs du Centre National des Indépendants n'entendront probablement pas cet appel. Les jeunes intellectuels qui ont lu Guénon en ces années où l'Apocalypse pouvait, à tout moment, être annoncée par les journaux du soir, y seront plus sensibles. Seulement, ils s'étonneront que l'on puisse encore tenter de concilier un choix politique et un choix métaphysique, quand, précisément, ils ont appris, chez Guénon, que l'humanité, enfoncée dans le Kali-Yuga, l'âge sombre, descendait vers sa fin et ils se demanderont si le moment est bien venu de poser la question : *où va la droite ?* Elle ne saurait aller bien loin, en effet, dans l'état présent du monde. Surtout, ils regretteront que l'on propose aux hommes de chercher l'union, en cette heure tardive de leur destinée, dans l'exploitation économique des richesses de la terre. La Matière, ce n'est pas ce qui *unit*, c'est ce qui *divise*. De Guénon à Saint-Simon, de Maurras à M. Pinay, l'itinéraire de M. Paul Sérant leur semblera un peu incertain.

LA collection « Rencontres » (1), à qui nous devons déjà tant d'ouvrages fondamentaux pour tous ceux que préoccupe l'avenir d'un christianisme vivant, vient de publier une intéressante et copieuse étude de Jean Chelini, intitulée « La Ville et l'Église, premier bilan des enquêtes de sociologie religieuse urbaine ».

Si cet ouvrage doit retenir d'abord l'attention des prêtres et des militants laïques soucieux de mieux connaître les données concrètes de l'apostolat moderne et de découvrir les techniques d'évangélisation les mieux adaptées à la situation effective des milieux urbains, son intérêt débord le cadre de ces seuls problèmes. En effet, non seulement il dresse l'inventaire de très nombreuses études, mais il nous rend intelligibles les premières conclusions tirées de ces données brutes. Et par là même, il nous apporte une précieuse information sur les causes, les conditions et les conséquences de la « révolution urbaine » dont nous sommes les témoins, et nous donne une occasion privilégiée de réfléchir sur ce fait de civilisation fondamentale.

Jusqu'à une date récente, l'étude des mentalités collectives, sous l'angle de la pratique religieuse, comme sous l'angle des opinions politiques, avait essentiellement concerné les régions rurales. Plus faciles à appréhender que les milieux urbains, ne serait-ce qu'en raison de l'échelle des unités de peuplement à analyser, plus stables, plus structurés, enracinés sur un terroir qui conditionne largement leur comportement, les milieux de la campagne offraient aux enquêteurs des conditions de travail beaucoup plus favorables. Il y a à peine plus de dix ans que certains pionniers se hasardèrent à entreprendre les premières recherches sociologiques sur la pratique religieuse des paroisses urbaines.

Mais telle a été l'ardeur des clercs et des laïcs soucieux de remédier à l'absence de données précises sur les groupements urbains si denses et si complexes, au comportement religieux si différent de celui des campagnes, que ce retard est en voie d'être rapidement comblé dans le domaine de la sociologie religieuse, désormais très en avance sur la sociologie politique en ce qui concerne les villes.

(1) Paul Sérant : *Où va la droite ?* (Plon, Tribune Libre).

ficie restreinte, une véritable ségrégation sociale. D'autre part, l'urbain est un déraciné. « La ville le délivre du lien social de ses origines. » Le genre de vie des villes, dans l'anonymat des individus et des activités, accélérant les travaux comme les loisirs, tendant à désagréger la personnalité, aboutit à faire de plus en plus de la mentalité urbaine une psychologie de masse.

On comprend les conséquences psychologiques profondes et durables que peut avoir, sur des esprits peu formés, cette brusque coupure avec leurs traditions natales, et le contact d'un milieu de vie tout profane, surtout lorsque leur religion était principalement du type « sociologique », encore si fréquent dans nos régions rurales, quand les structures politiques et sociales protègent ouvertement l'Église, et que les racines de la pratique plongent plus dans la coutume que dans la conscience. Ainsi s'explique la brutale rupture de l'observance religieuse dans les villes. Très rares sont, en effet, celles où le tiers des habitants fréquente l'Église.

Par quelles méthodes améliorer l'effort de reconquête de ces populations si difficiles à atteindre, noyées dans une masse amorphe parce qu'énorme ? En essayant tout d'abord de mieux connaître ce qu'est la pratique dominicale urbaine, grâce à la comparaison des enquêtes déjà réalisées, puis, en tentant de découvrir les causes de l'état de la pratique, de mettre en lumière les facteurs économiques et sociaux qui pèsent sur elle. Ensuite, selon les expressions hardies de l'auteur, en créant un véritable « urbanisme ou une véritable planification ecclésiastiques », au sens le plus large, s'appuyant sur la connaissance de l'histoire de la ville et sur de larges enquêtes relatives à son état présent, afin de redistribuer les limites des paroisses en fonction des quartiers urbains véritables, et d'étudier éventuellement les possibilités de regroupement du clergé en équipes sacerdotales.

Mais cet effort ne doit pas être fondé uniquement sur l'étude des statistiques de la pratique religieuse. Celles-ci, en effet, ne renseignent que sur la minorité pratiquante. Or, le but est de rechristianiser le monde urbain tout entier, et ce monde est en voie de matérialisation ou déjà collectivement a-religieux. D'où une autre série d'études, tendant à mesurer l'imprégnation religieuse de la collectivité, c'est-à-dire l'influence que la pratique et le sentiment religieux, même minoritaires, exercent néanmoins sur la structure sociale et la mentalité de tout le groupe urbain. Ces recherches permettent de déterminer la frange qui, au delà des

Pour une droite sage.

Paul Sérant

C'est que le rapport des forces entre la ville et la campagne, qui avait peu varié en Europe jusqu'au cours du premier tiers du XIX^e siècle, se modifie depuis lors avec une vitesse foudroyante. En France, la population urbaine groupait 9 millions d'habitants en 1866 et 80 ans plus tard, en 1946, 19 millions, soit 47 % de la population totale. Aujourd'hui, elle dépasse un peu 50 %. En un siècle, le taux de la population urbaine a plus que doublé, passant de 25,3 % en 1851, à 56 % en 1954. Aujourd'hui, la population des villes représente les trois quarts du total dans cinq départements : la Seine, le Nord, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes. Encore, la France est-elle loin d'être au point maximum d'une évolution directement liée aux progrès de la civilisation industrielle dont l'Angleterre offre un exemple

extrême avec 80 % de sa population vivant dans les villes. Même la Pologne, qui jusqu'en 1939 se rangeait parmi les pays à très forte prépondérance rurale, avec un taux de 73 % de ruraux sur l'ensemble des habitants, a vu ce pourcentage décliner à 60 %, depuis 1945, sous l'effet d'un processus d'industrialisation très rapide.

Or, les grandes villes issues de cette évolution économique présentent le plus souvent des caractéristiques qui ne peuvent manquer d'influencer le comportement intellectuel, moral, politique, religieux de leurs populations. Abritant des activités multiples, correspondant à la complexité de leurs fonctions économiques successives cumulées, elles juxtaposent dans des quartiers cloisonnés des milieux sociaux différents : prolétariat, bourgeoisie, classes moyennes, provoquant ainsi, sur une super-

pratiquants, se rattache irrégulièrement à l'Église, ainsi que la sensibilité religieuse subsistant dans les foules, même celles qui sont apparemment les plus sécularisées.

Prolongés par la psychologie comme le souhaite le professeur Le Bras, auteur de la préface de l'ouvrage, ces tableaux de base aideront à découvrir les meilleures méthodes de réimprégnation religieuse en étendue, capables de refaire un soubassement religieux à des groupes qui en sont démunis, et de les combiner avec celles qui permettront d'entreprendre une rechristianisation en profondeur à partir des actes de conformisme devenus habitudes sociales.

Jean Chelini

Une très jeune science au service de l'apostolat.

Il est réconfortant, en prenant connaissance du bilan de ces recherches, excellentement dressé par Jean Chelini, de constater combien l'Église demeure une société vivante, et quel est son souci de penser ses efforts apostoliques dans leur vraie dimension historique; d'intégrer dans des unités sociologiques réelles, les groupes de chrétienté qui la constituent; d'adapter intelligemment l'insertion dans le temps de son message éternel.

F. BLANCHARD.

La Paix révolutionnaire

IL y a foison d'études, d'enquêtes, d'essais sur la crise du monde moderne, le conflit des civilisations, l'affrontement Est-Ouest et autres banalités qui font notre cauchemar quotidien. L'admirable est qu'on ne s'en lasse guère, non par amour du cauchemar mais par besoin de comprendre.

Voici qu'à son tour un jeune économiste, disciple de Keynes, bon lecteur de Mao Tsé-tung et aussi de Clausewitz, verse au trésor commun un recueil de réflexions denses dont la charpente et l'ordonnance suggèrent une sorte de dialectique de l'histoire autant qu'elles éclairent les problèmes du moment présent.

La Paix révolutionnaire, de Charles Montirian¹, n'est pas d'une lecture très entraînante, l'auteur ayant plus de souci de la rigueur démonstrative que de la recherche littéraire. Au moins ne lui refusera-t-on pas d'avoir conduit sa démonstration avec une belle rigueur. S'il faut, ici ou là, faire effort pour entrer dans sa perspective, on est presque tou-

Charles Montirian

Une vision dynamique de la coexistence pacifique.

jours payé de sa peine. Par le temps qui court, c'est une chance de trouver autre chose que des poncifs sous la plume d'un analyste des « contradictions » de notre univers affolé...

L'expression même de « paix révolutionnaire » peut surprendre. C'est affaire de définition. Celle que donne Charles Montirian est une grille très acceptable pour lire l'histoire qui se fait sous nos yeux. A la théorie de la « guerre révolutionnaire », dont Mao Tsé-tung est le plus illustre héraut, il a voulu riposter de plein fouet par une dialectique de la « paix révolutionnaire » qui a au moins l'avantage de donner un contenu réel et un dynamisme nouveau à l'idée de paix telle qu'elle doit être maniée dans un monde déchiré et tous les jours au bord de la catastrophe.

La « guerre révolutionnaire » n'est pas autre chose que l'exploitation méthodique des « contradictions » de l'« impérialisme » capitaliste en vue de faire

(1) Charles Montirian, *La Paix révolutionnaire, riposte à la subversion*, t. vol. 210 p. Coll. « Tribune libre », Plon, Paris, 1958.

craquer les structures économiques et politiques de cette société « impérialiste » et de leur substituer des structures « socialistes. » Cette guerre-là ne se mène pas nécessairement les armes à la main, si tant est que cette expression antique ait encore un sens au temps des armements scientifiques. Plus efficace est le travail de « subversion » et l'envoûtement et l'encadrement de l'opinion publique des pays qu'il faut conquérir. Sans doute Mao n'a pas renouvelé fondamentalement la doctrine stalinienne de la « coexistence pacifique. » Peu de gens, — et particulièrement chez les bien-pensants d'un certain « progressisme », — se sont d'ailleurs avisés que la « guerre révolutionnaire », au nom inquiétant, n'est rien d'autre que la « coexistence pacifique », au nom rassurant... C'est peut-être que les bien-pensants du « progressisme », ingénus peu versés dans la lecture des écrits de Lénine et de Staline, ne sont jamais si heureux que lorsqu'ils peuvent cultiver, avec une dévotion bigote, les contre-sens qui sont le plus utiles à l'apologétique communiste *in partibus infidelium*.

Si donc l'on veut échapper à la fois à la guerre atomique d'extermination mutuelle et à la « guerre révolutionnaire » qui transformerait la planète en une géhenne de désespoir, il faut imaginer une méthode concrète d'organisation de la paix qui, surmontant les conflits de classes ou de nations, utilisant les poussées révolutionnaires et le « cataclysme en mouvement », permette de construire sur une « idéologie praticable et efficiente » un « monde unique » où tous les hommes retrouveraient des raisons de s'intéresser à leur destin historique.

Ce « mondialisme » pourrait être réveur... On saura gré à Charles Montirian de décrire ce monde nouveau avec un grand souci de réalisme. Dans sa dialectique, les institutions tiennent plus de place que les théorèmes généraux : c'est l'organisation de l'Europe Unie qui doit donner à la Communauté Atlantique ses premières structures économiques ; c'est par un plan de désarmement qu'il faut commencer l'assainissement de la politique d'agression mutuelle larvée ; c'est par un plan d'organisation de l'espace qu'il faut résoudre les problèmes des pays dits « sous-développés... » Faut-il s'inquiéter de quelques propos d'allure « technocratique » qui semblent confondre l'« action psychologique » avec une technique de la persuasion d'un maniement délicat... et périlleux ? Même s'il faut marquer une réserve sur telle ou telle page d'un livre très riche, on préférera retenir surtout les analyses et les vues prospectives qui aident à sortir des sentiers battus. Si les hommes poli-

tiques avaient le temps ou le goût de faire des lectures utiles à l'exercice de leur métier et de leur mission, on leur conseillerait de passer quelques heures à méditer les exigences de la paix révolutionnaire...

MARC SCHERER.

Les Partis, la Constitution, l'Algérie.

LA République continue. Celui qui, en 1944, l'avait rétablie avec le concours des Mouvements de Résistance, la réforme aujourd'hui mais ne l'étrangle pas, et contredit les prophéties des Cassandre. Il est vrai que les motifs d'inquiétude qui existaient au moment de l'investiture du général de Gaulle n'ont pas tous disparu et que certaines équivoques demeurent.

Entretenu et développé par quelques chroniqueurs de presse et de radio plus soucieux de propagande sectaire et pesante que de formation et d'information objectives de l'opinion, le climat d'hostilité virulente aux partis politiques doit être dénoncé comme créant une situation favorable aux intrigues factieuses et aux menées pré-fascistes. On ne peut, dans ces conditions, que regretter de trouver dans une revue d'une aussi haute tenue que *Les Études* un article sommaire d'André Bonnichon, où l'analyse et la critique du régime dit des partis ne comportent pas toutes les nuances et les précisions qu'impose une exacte appréciation des réalités. Toutefois, André Bonnichon (quine réclame pas la disparition des partis, mais une modification des mœurs politiques) a le mérite de souligner que la recherche systématique et arbitraire de l'unanimité comporterait plus de dangers que le maintien des divergences et des heurts d'opinion favorisés par la multiplicité des partis; le remède serait, en effet, pire que le mal : « Les attentats contre la démocratie, sans renier en théorie le principe de la majorité, visent toujours à ce que les options, qui devraient s'affronter et se

compter, soient fondues en une unanimité trompeuse. On aura un seul parti, malgré la contradiction grossière du terme qui suppose pluralité. Les porte-voix de ce parti unique constitueront des chambres d'approbation, souvenir parodique d'une démocratie défunte : Sénat conservateur de Napoléon, Reichstag de Hitler, Soviet Suprême de Staline ou Khrouchtchev. »

Si, en ces jours où les polémiques prospèrent et prolifèrent, les partis politiques ne sont pas ménagés, le général de Gaulle n'est pas, lui non plus, épargné.

Ainsi, dans *Écrits de Paris*, Jean Pleyber se livre, sous le prétexte d'une étude de la Constitution, à une diatribe rageuse contre le chef du Gouvernement qu'il accuse d'ambitions dictatoriales, d'inintelligence, d'incapacité, de dissimulation. Son réquisitoire, écrit d'une plume trempée dans l'encre de la méchanceté et de l'injustice, révèle à quel point les milieux pétainistes ont gardé une rancune tenace à l'adversaire de l'armistice de juin 40 : « On pense bien que je ne suis pas de ceux qui regrettent la III^e ou la IV^e, toutes deux issues de la guerre étrangère et de la guerre civile. Je n'ai rien contre le principe de la dictature. Je crois, au contraire, qu'un tel régime serait nécessaire pour réparer les ruines morales et matérielles accumulées par les régimes précédents, pour éliminer le poison démocratique qui obnubile les esprits et les cœurs, et pour permettre l'instauration d'un pouvoir à la fois intelligent et fort. Il faudrait donc que cette dictature durât longtemps, aussi longtemps, par exemple, que celles du président Salazar au Portugal ou du général Franco en Espagne. Il faudrait surtout que nous eussions un Salazar ou un Franco ! Mais nous n'avons qu'un de Gaulle... Or, il est évident, encore une fois, que la dictature ne vaut que par celui qui l'exerce, et par la doctrine politique dont il s'inspire. Nous connaissons assez les antécédents et les références de M. de Gaulle pour avoir en sa personne la moindre confiance. Il demeure pour nous l'auteur de la proscription la plus inique et la plus sanglante de notre histoire. Ce ne sont pas là des adjectifs, ce sont des faits incontestables et incontestés. Il faut ajouter que, jamais, pas une seule fois depuis quatorze ans, M. de Gaulle n'a exprimé le moindre regret des injustices et des crimes qui ont été perpétrés sous sa première dictature... Reste la doctrine politique de M. de Gaulle. Or, il semble bien qu'il n'en ait aucune. Il ne cesse de protester de son attachement à la démocratie, de proclamer qu'il ne veut être que l'exécutant docile des décisions du peuple, et s'es-

souffle à répéter les poncifs les plus éculés de l'idéologie républicaine. S'il est sincère dans ces ridicules effusions, c'est vraiment une pauvre tête. Et si elles ne sont que ruses, elles sont grossières et témoignent d'une totale absence de scrupule. Tout ce qu'il a dit et écrit depuis dix-huit ans trahit une telle pauvreté intellectuelle que je serais tenté de croire qu'il est un démocrate... »

Après avoir aussi brillamment énuméré les crimes, les erreurs et les ruses du général de Gaulle, Jean Pleyber aborde le problème algérien et condamne l'intégration, « la plus mauvaise des solutions éventuelles », parce qu'elle signifie à brève échéance la fin de la domination française, parce qu'elle rend toute négociation impossible avec le camp adverse, parce qu'elle imposerait des dépenses que notre budget ne pourrait supporter.

Pour ceux qui se refusent à voir dans le général de Gaulle un inspirateur, une caution ou un otage des hommes du 13 mai, il est assez rassurant et réconfortant de constater qu'une fraction importante de l'extrême-droite vient s'adjoindre à l'opposition d'extrême gauche pour combattre le Président du Conseil et son action gouvernementale.

Roger Fressoz de *Pensée Française* rappelle pertinemment que toute Constitution est par la force des choses une œuvre de circonstance, et que cette hypothèque est pratiquement inévitable. Qualifiant le nouveau régime de « fédéral à la base et semi-présidentiel au sommet », le collaborateur de *Pensée Française*, d'une part, approuve le général de Gaulle d'avoir personnellement renoncé aux principes posés dans son fameux discours de Bayeux de 1947, d'autre part, affirme que s'il ne tenait qu'à lui, le chef du gouvernement « ferait certainement de l'Algérie une province fédérée dotée de l'autonomie interne et qui gérerait elle-même ses affaires régionales ».

Pour l'instant, conclut Roger Fressoz, « le souci primordial est de désamorcer les bombes et d'obtenir que les fusils des factions se taisent ».

On ne saurait mieux dire.

HENRI BOURBON.

DESSINS ET PHOTOS

COUVERTURE : *Europress*. — COULOIRS ET COULISSÉS : A.D.P. — ÉDITORIAL : *Éditions du Seuil*. — LES TRAVAUX ET LES JOURS : *Henri Cartier-Bresson-Magnum, Marc Riboud-Magnum et photo Froment*. — QUESTIONS D'AUJOURD'HUI : I. Dessins André Bellard; II. *Les Reporters Associés, Europress, Jean-Philippe Charbonnier, A.D.P., Paris-Dakar, Associated Press*; III. *Rapho, United Press*. — AU FORUM : A.D.P., A.G.I.P. — ARTS : *Bernand, Télécinex et document prêt par Madame de Caris*.

Tous les ouvrages analysés ou non dans cette revue, ainsi que tous les disques, peuvent vous être fournis sans frais supplémentaires par le service bibliographique de « France-Forum ».

(Port et Emballage gratuits.)

Écrire au service bibliographique de

« France-Forum » :

24 bis, Bd Saint-Germain, Paris-V^e.

LA RÉPUBLIQUE ET L'EXISTENCE DE DIEU

par Étienne BORNE

PENDANT la confuse bataille du référendum, une singulière campagne a été menée auprès des catholiques pour les presser de repousser une constitution accusée d'établir une République laïque et convaincue d'athéisme puisqu'elle omettait de faire remonter jusqu'à Dieu la source de l'autorité publique. Ainsi ceux-là même qui ont coutume de reprocher à autrui des collusions le plus souvent imaginaires, avec le laïcisme et le communisme, ont choisi de donner plus de force à un camp dont les plus gros bataillons étaient formés de communistes et de laïques pareillement intégraux. Rien de tel, en effet, que les professeurs de logique pour doctoralement se contredire.

ON voudrait pouvoir connaître le visage et croiser le regard de ces pamphlétaires de l'absolu, afin qu'un dialogue d'homme à homme et de chrétien à chrétien puisse s'engager, mais que rendent impossible cet anonymat systématique, cette visière toujours baissée, bref ces mœurs de l'ombre qui, depuis le début de ce siècle, marquent de clandestinité les comportements intégristes. Car enfin si vous avez des vérités éternelles à annoncer et si vous vous réclamez du grand soleil de Dieu, pourquoi vous battez-vous masqués et en chevaliers de la nuit ?

J'ADMIRE que le cas de conscience fabriqué par l'intégrisme ait été pris au sérieux et que la presse catholique se soit évertuée à le résoudre avec tant de soin et d'application. Lorsqu'un peuple est tout entier croyant, il est bon et il est beau que les lois fondamentales qu'il se donne fassent premièrement référence au Dieu de justice et de vérité qui apporte aux autorités humaines limite, mesure et fondement. Lorsque, comme en France, croyances et incroyances sont si mêlées dans la conscience nationale, vouloir que unanimement et solennellement le peuple confesse l'existence de Dieu, c'est pratiquer un singulier pharisaïsme et proprement se moquer de Dieu en même temps que du peuple. Le Dieu de la tradition chrétienne ne tolère pas un consentement qui serait pour une grande part tronqué, artificiel et forcé, on ne l'honore valablement

que dans la liberté et la vérité. Les hommes d'État qui ont fait inscrire pour la première fois dans la constitution de la République le respect de la croyance, et donné ainsi au mot laïque son sens de tolérance et d'ouverture, ont bien travaillé pour le christianisme et pour la démocratie. Imposer Dieu par contrainte constitutionnelle lui donnerait figure tyrannique : là serait le scandale et le blasphème.

LE mysticisme exalté de l'intégrisme cache, mais bien mal, une substance de violence et de ressentiment politiques. On a de ce côté la mémoire longue et on ne pardonne ni au général de Gaulle d'avoir jugé et rejeté le régime de Vichy, ni au peuple français d'être sorti de l'Ancien Régime et d'avoir répudié la monarchie traditionnelle. Autant de fautes originelles pour lesquelles l'intégrisme ne connaît aucune rédemption. Depuis la Révolution de 89, la France est en état de péché mortel et, en résistant au paternalisme du maréchal Pétain, elle a encore aggravé son cas. Pour l'intégrisme, la République n'a qu'un tort, mais inexpiable, c'est d'être républicaine.

IL y eut pourtant dans ce passé républicain, que l'intégrisme rejette en bloc, un grand moment lumineux que les théologiens absolutistes devraient nous proposer comme exemplaire. Un homme d'État s'était levé sur la France, aussi résolu que jadis Richelieu à abattre factions et féodalités et à assurer, inflexible, l'autorité de l'État. Son maître en religion et en politique l'avait persuadé que la foi en l'existence de Dieu est le fondement des vertus privées et publiques, et que l'athée doit être retranché d'une communauté sagement ordonnée. Cet intégriste est allé jusqu'au bout de sa conviction : il a livré au bourreau les athées et les anarchistes ; bien plus, sous son inspiration, les représentants de la nation ont proclamé que « le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ». Ce grand jour était le 18 floréal, an II. Ce grand homme était Robespierre, disciple intégral de Rousseau. Faut-il alors comprendre que nous ne sommes pas assez robespierristes ?